ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(60e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3e Séance du Lundi 8 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6894).

Recherche et industrie, énergie (*suite*).

MM. Francis Geng, Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie ;

MM. Bois,
Louis Lareng,
Kléber Haye,
Soury,
Gatel,
Le Baill.

Mme Sicard,

MM. Montdargent,
Bonrepaux,
Prat.

M. le ministre d'Etat.

M. Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

Réponses de M. le ministre d'Etat et de M. le ministre chargé de l'énergie aux **questions** de :

MM. Micaux, Desanlis, Hamel, Schreiner, de Caumont, Mme Lecuir, MM. Lotte, Lengagne, Toubon, Cousté, Touben, Cousté, Bourg-Broc.

I. — RECHERCHE

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 6916).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 6916).

II. — INDUSTRIE

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 6916).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 6916).

Après l'article 52 (p. 6916).

Amendement n° 4 du Gouvernement : MM. le ministre d'Etat, Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche. — Adoption.

Article 60. — Adoption (p. 6917).

Après l'article 60 (p. 6919).

Amendement n° 70 de M. Zeller : MM. Charles Haby, Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie ; le ministre chargé de l'énergie. — Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt d'un projet de loi (p. 6920).

3. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 6920).

4. — Ordre du jour (p. 6920).

★

PRESIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (nos 1083, 1165).

RECHERCHE ET INDUSTRIE, ENERGIE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de l'industrie et du ministère de l'énergie.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, monsieur le ministre chargé de l'énergie, le projet de budget de l'industrie et de la recherche que nous propose le Gouvernement s'inscrit dans une politique qui contraste singulièrement avec celle qu'il mène depuis dix-huit mois. C'est un virage à 180 degrés, lequel illustre parfaitement sa politique contradictoire qui appuie à la fois sur l'accélérateur et sur le frein.

M. Desgranges a parlé cet après-midi de semailles. Il a parlé aussi de récolte. Je dirai pour ma part, en paraphrasant le verset de l'Ecriture, qu'après avoir « semé en chantant, vous récoltez en pleurant ». (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Après avoir surchargé les entreprises de contraintes et de taxes de toute nature, il est subitement question de les aider à surmonter les effets de la crise dont vous venez seulement — dites-vous avec une certaine candeur ou un certain cynisme — de découvrir l'ampleur et la durée, sans parler des dérisoires et sempiternels couplets, qui ne passent plus maintenant auprès des Français, sur le bilan catastrophique de « l'héritage ».

M. André Billardon, *rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.* Et pourtant !

M. Francis Geng. Il s'agit en fait d'aider les entreprises à surmonter les effets pervers de votre politique et de ses erreurs !

Mais là encore, belles promesses, beaux discours, belles paroles, et dans la réalité des faits, des décisions inconsistantes. Au moment où vous affirmez la nécessité de stabiliser les charges des entreprises, celles-ci vont supporter, sans compensation effective ou avec une compensation reportée aux calendes grecques et en sus du blocage des prix, six milliards de T. V. A. et sept milliards de cotisations U. N. E. D. I. C. Où est la pause ? Voilà l'inquiétant ! Le Gouvernement ne parvient pas à accorder ses actes à son discours et risque d'entraîner la France vers le repli et le déclin.

Nous nous ne réjouissons pas de ces sombres perspectives car, comme l'a dit M. Raymond Barre, « vous êtes le Gouvernement de la France et quelles que soient nos divergences, nous ne pouvons souhaiter l'échec de la France ».

Mais les entrepreneurs français mériteraient plus de cohérence dans la présentation d'une politique dont ils dépendent de plus en plus car l'Etat est, en matière économique, dirigiste et centralisateur et a tendance à vouloir contrôler tous les secteurs qui lui échappent.

Plus d'impôts, plus de cotisations sociales, plus de dépenses, plus de déficit ! Tels ont été jusqu'à présent les résultats de votre politique économique, alors même que vous demandiez aux entreprises d'embaucher et d'investir, et que vous leur reprochez de ne pas le faire.

Dans le même temps, alors que l'inflation persistait, que le chômage s'aggravait, les dépôts de bilan ont bouleversé l'économie de régions entières. Le déficit du commerce extérieur a atteint des proportions qui menacent nos réserves de devises et notre économie dans son ensemble.

Les causes de ce déficit croissant sont nombreuses, mais la principale est sans nul doute la perte de compétitivité d'un grand nombre d'entreprises sur les marchés internationaux. La politique que vous avez menée en surchargeant ces entreprises est directement à l'origine de l'accroissement de notre déficit, car des produits peuvent brutalement ne plus être concurrentiels et les entreprises françaises perdre ainsi des marchés dont elles ont besoin pour survivre.

Les prix à l'exportation augmentent actuellement à un rythme de 16 à 18 p. 100 par an dans un contexte général de réduction de l'inflation chez nos principaux concurrents. Le différentiel d'inflation pénalise donc les produits français, même après le recul artificiel dû au blocage des prix.

Ne pouvant contenir leurs prix, les industriels ont pratiqué une diminution constante de leurs marges à l'exportation. Depuis plus d'un an, le phénomène a entraîné une dégradation de la situation financière des entreprises exportatrices que les dévaluations n'ont pas servies puisque leurs matières premières avaient augmenté dans de fortes proportions, en même temps que l'ensemble de leurs charges.

Il est désormais probable que notre déficit extérieur dépassera 100 milliards de francs pour l'année 1982, alors que la République fédérale d'Allemagne aura dégagé un excédent de plus de 100 milliards entre le mois de janvier et le mois de décembre. Il est vrai qu'en Allemagne fédérale la hausse des prix calculée sur les douze derniers mois n'a été que de 4,9 p. 100, et sans blocage.

M. Claude Germon, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie et du Plan, pour l'industrie.* Contre 14 p. 100 en France sous M. Barre !

M. Francis Geng. C'est pourquoi, monsieur le ministre de la recherche et de l'industrie, je disais cet après-midi qu'il était heureux que d'autres pays hautement évolués industriellement ne suivent pas la même politique que vous !

Quant aux nationalisations, dont vous affirmiez qu'elles étaient l'axe central de votre politique pour tout à la fois maîtriser l'économie, lutter contre la crise, reconquérir le marché intérieur, aménager le territoire, relancer l'emploi, que sont-elles devenues ?

Pour suivre et mesurer leur évolution, j'ai posé à votre prédécesseur, monsieur le ministre d'Etat, une question écrite, le 8 mars dernier, dans laquelle je demandais les renseignements suivants : effectifs dans les sociétés mères et dans les filiales à la date du 17 février ; chiffre d'affaires et montant de l'impôt versé à l'Etat en 1981 ; part du chiffre d'affaires à l'exportation ; part du chiffre d'affaires pour les investissements ; marge brute d'autofinancement et montant de la masse salariale en 1981 ; enfin, part de la sous-traitance des cinq groupes avant leur nationalisation.

M. Pierre Micaux. Il n'a pas répondu !

M. Francis Geng. Votre prédécesseur, en effet, ne m'a pas répondu.

Je vous ai interrogé vous-même le 13 septembre. Vous ne m'avez toujours pas répondu et, apprenant les tractations concernant la branche « colorants » de P.U.K., je vous ai à nouveau interrogé le 25 octobre. Toujours pas de réponse !

M. André Billardon, *rapporteur pour avis.* Cela devient une obsession !

M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.* Puis-je vous interrompre, monsieur Geng ?

M. Francis Geng. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Un numéro spécial — je ne parle pas du vôtre (*sourires*) — de *Etudes et statistiques* donne toutes les informations que vous réclamez. Si, effectivement, il n'a pas été donné suite à votre question, je vous adresserai la brochure. Ces informations sont publiques et ont d'ailleurs été publiées dans la presse. Il n'y a pas de mystère. En France, tout se sait.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre d'Etat, c'est là une réponse quelque peu évasive et dilatoire. J'ai pris la peine de poser une question à votre prédécesseur et à vous-même ; il me

semble que la correction et la tradition parlementaire auraient voulu que vous répondiez personnellement et directement. Je rappelle que la question date du 8 mars.

Sans épiloguer sur la désinvolture avec laquelle on traite la représentation nationale, n'est-ce pas l'aveu, finalement, que les nationalisations, à l'aube du XXIe siècle, loin de produire les effets escomptés, n'ont été que le triomphe du dogmatisme idéologique, du mythe et de l'incantation sur les réalités économiques ?

Je voudrais maintenant axer mon propos sur la situation particulière des petites et moyennes entreprises, et notamment des P.M.I. qui ont connu depuis votre arrivée au pouvoir une dégradation constante de leur situation.

Vous souriez, monsieur le ministre d'Etat, quand on décrit l'état des entreprises dont vous avez la charge. Elles apprécieront, et je ne pense pas que ce soit en bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Qui vous dit que je souris à propos des entreprises ?

M. Francis Geng. Leurs charges, quoi qu'en dise le Gouvernement, ont en effet augmenté dans de très fortes proportions. Tout d'abord, les coûts salariaux ont progressé beaucoup plus rapidement que l'inflation : une grande partie de la masse salariale a crû de plus de 30 p. 100 en dix-huit mois, alors que l'industrie ne pourra majorer ses prix de plus de 16 à 17 p. 100 sur deux ans, en 1982 et 1983.

Des mesures plus discrètes mais fort coûteuses se sont ajoutées à ces augmentations, comme le déplafonnement des cotisations d'assurance maladie et le relèvement du plafond de la sécurité sociale, sans parler des incidences financières du maintien des rémunérations malgré la réduction du temps de travail. Les trente-neuf heures « payées quarante » ont coûté quelques milliards aux entreprises françaises. D'autres charges sociales se profilent à très brève échéance, telles les cotisations U.N.E.D.I.C. ou les répercussions des lois Auroux.

Sur le plan fiscal, l'augmentation est sensible également après la création d'un taux de 30 p. 100 sur les frais généraux, un impôt sur l'outil de travail — qui n'est pas encore exonéré, l'imposition étant seulement reportée — la prise en charge du paiement de la carte orange, l'extension du versement transport, l'aggravation du régime des comptes courants d'associés, l'institution d'un taux réel d'imposition sur le revenu proche de 70 p. 100 qui pénalise les entreprises individuelles, la prise en charge par les entreprises d'un point de T.V.A.

Ces augmentations de charges sont sans précédent et elles ont considérablement affaibli les petites et moyennes industries qui sont à la merci de financements extérieurs très coûteux, car leurs fonds propres ont encore diminué en valeur réelle du fait de la réduction des marges et, par là même, de leurs capacités d'autofinancement.

La rentabilité des entreprises a considérablement diminué : les résultats, qui avaient déjà reculé de 7 p. 100 en 1981, régresseront encore plus en 1982, précisément en raison de ces charges nouvelles et du renchérissement du loyer de l'argent.

En effet, la diminution des marges, donc de l'autofinancement, contraint les P.M.I. à avoir de plus en plus recours à un endettement extérieur qui, d'autre part, est beaucoup plus coûteux et, d'autre part, les met dans un état de dépendance vis-à-vis de leurs banquiers.

L'augmentation des frais financiers dans les entreprises éponge leurs bénéfices, non seulement en raison des taux d'intérêt, mais aussi en raison de leur endettement.

M. le président. Je vous invite à conclure, mon cher collègue.

M. Francis Geng. Les entreprises sont ainsi dépendantes de la moindre décision d'encadrement du crédit qui peut précipiter leur chute.

Ce phénomène s'est accentué récemment alors que la nationalisation de la quasi-totalité des établissements financiers mettait la politique du crédit dans une seule main : celle de l'Etat. Cela démontre une fois de plus l'étatisation envahissante de l'économie. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Enfin, le blocage des prix est intervenu précisément à un moment où les entreprises auraient pu reconstituer leurs réserves. Mais l'obligation de prendre un point de T.V.A. à leur charge les a contraintes à diminuer leurs prix hors taxes, donc à rogner leurs marges, alors qu'elles devaient faire face à l'augmentation du S.M.I.C. au 1er juillet et aux hausses des prix des matières premières.

Si l'on peut comprendre et admettre certaines mesures destinées à lutter contre l'inflation, celles-ci doivent être compatibles avec le maintien de la vie des entreprises. Tel n'est pas le cas de celles que vous avez imposées au mois de juin dernier. Vous n'avez maîtrisé ni les dépenses publiques, ni les dépenses sociales, ni celles des entreprises nationales alors que les prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, atteignent le chiffre énorme de 45 p. 100 du P.I.B.

Vous venez aujourd'hui présenter un budget en forte augmentation, puisque les crédits destinés à la recherche progressent de 17,8 p. 100 et ceux de l'industrie de 23,7 p. 100. Mais un système d'aide directe, tel que vous le concevez, ne pourra compenser l'excès des charges qui pèsent sur les entreprises et, par là même, hypothèquent leur compétitivité. Les entreprises industrielles seront écrasées par un système redistributif qui leur prendra beaucoup pour leur redonner peu. Votre politique industrielle est dirigiste, étatique et centralisatrice, car elle fait de l'Etat le point de passage obligé de la survie des entreprises qui deviendront toutes des assistées de la collectivité.

M. Robert de Caumont. Fais-moi peur !

M. Francis Geng. Monsieur le ministre d'Etat, quelles que soient vos bonnes intentions actuelles, elles risquent à nouveau d'être inopérantes, car elles ne correspondent pas à une vision du monde moderne...

M. le président. Monsieur Geng, je vous prie de conclure ! Vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

M. Francis Geng. Monsieur le président, je vous remercie de m'accorder votre indulgence. Tous les orateurs de l'opposition ont pu cet après-midi, grâce à la bienveillance de M. Ducoloné, à qui je rends hommage, achever leur discours.

Je disais, monsieur le ministre d'Etat, que vos bonnes intentions risquent d'être inopérantes car elles ne correspondent pas à une vision du monde moderne où ce n'est pas en agitant des idées, mais en tenant compte des faits, qu'on réussit.

Votre conception profonde — même si vous ne l'avouez pas — est celle de l'Etat-providence qui intervient partout, toujours et en tous lieux et qui se substitue à l'initiative individuelle, proliférant sans retenue et cassant un à un les ressorts de la prospérité économique.

C'est évidemment parce que nous avons une autre conception que nous ne voterons pas votre budget.

C'est aussi en présentant aux Françaises et aux Français une autre vision, une conception pluraliste de la société et de l'économie fondée sur la liberté, l'initiative, l'effort, la responsabilité et la solidarité que nous serons pour la France l'espoir et l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour l'avenir de cette assemblée (*Sourires*), je souhaite que nous nous en tenions aux temps de parole attribués aux différents groupes.

La parole est à M. Bois.

M. Jean-Claude Bois. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans l'éventail des approvisionnements en énergie, le charbon retrouve une place de premier rang. Dans les vingt ans qui viennent, sa production mondiale aura doublé et son commerce quadruplé. Notre pays consommerait de 40 à 45 millions de tonnes de charbon en 1990. En 1981 et 1982, il en aura produit 20 millions de tonnes par an.

En 1982, notre facture énergétique s'élèvera à 200 milliards de francs, dont 160 milliards pour les achats de pétrole.

Ces données brutes confirment le bien-fondé de l'engagement du Gouvernement de M. Pierre Mauroy et de la majorité de notre assemblée dans une politique d'indépendance énergétique et de relance charbonnière.

M. le ministre chargé de l'énergie déclarait récemment que notre politique énergétique devait contribuer au relèvement des défis qui ont pour nom : compétitivité de notre économie, développement de l'emploi, équilibre de notre balance commerciale, stabilité de notre monnaie, solidarité nationale et internationale. Je souscris volontiers à ces propos.

Comment se fera la relance charbonnière dans le cadre de ces défis ?

Notre objectif est d'amplifier la pénétration du charbon dans l'industrie et les chaudières. En dépit de la concurrence d'autres énergies, le marché français du charbon va s'ouvrir largement.

Mais quelle sera la part de notre production nationale dans l'alimentation de ce marché ? En 1981, notre production nationale a satisfait 40 p. 100 de nos besoins et nous avons importé 30 millions de tonnes de charbon étranger dans la même année. Depuis octobre 1981, la majorité de notre assemblée et le gouvernement de Pierre Mauroy marquent leur soutien au charbon national en acceptant un surcoût. Ce sont 6 300 ouvriers qui ont été embauchés en 1982 dans nos bassins houillers. La subvention de l'Etat, y compris la subvention forfaitaire à la kilothermie, a été de 4 178 millions de francs en 1981, de 5 160 millions de francs en 1982, et le Gouvernement nous propose de la porter à 6 500 millions en 1983.

L'accroissement des moyens d'investissement pour l'extraction est aussi significatif : 297 millions de francs en 1980, 563 millions de francs en 1981, 846 millions de francs en 1982, auxquels il convient d'ajouter un investissement de 300 millions de francs pour le siège de la Houve en Lorraine.

Les dépenses pour les travaux de prospection connaissent, depuis 1981, une ascension spectaculaire. Dans le même temps, le Gouvernement a concrétisé notre volonté de valoriser la profession de mineur. La portée de ce soutien et de ces efforts ne peut apparaître immédiatement, étant donné l'état de récession dans lequel les précédents gouvernements avaient plongé nos bassins houillers.

M. Robert de Caumont. C'est vrai !

M. Jean-Claude Bois. Elle ne pourra pas être appréciée utilement tant que nous ne connaîtrons pas les conclusions des investigations entreprises par le ministère de l'industrie et les houillères pour situer les réserves charbonnières exploitables humainement et techniquement.

On ne peut donc pas s'arrêter brutalement sur des chiffres d'exploitation qui, globalement ou localement, seraient actuellement défavorables. La référence au seul prix du charbon importé ne peut suffire.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable de mieux cerner la réalité de certains déficits d'exploitation. Les Charbonnages de France sont une entreprise de main-d'œuvre, main-d'œuvre qui, pour des raisons géologiques, techniques et historiques se répartit inégalement dans nos bassins houillers. Les différences de prix de revient d'un bassin à l'autre s'aggravent dès lors que les Charbonnages supportent des charges particulières. Par exemple, la spécificité de la formation professionnelle des mineurs et des cadres exige une dépense égale à 6 p. 100 de la masse salariale, alors que l'obligation légale est de 1,7 p. 100. D'autres distorsions existent, qui pèsent sur certains prix de revient, dont il convient de relativiser la valeur.

Ces quelques considérations n'ont pas pour but d'ignorer la réalité économique qui marque l'exploitation de certains bassins houillers comme celui du Nord-Pas-de-Calais. Mais, je pense que nous devrons atteindre, dans les années qui viennent, un niveau de production supérieur à celui que nous connaissons actuellement, et ce pour notre développement économique et notre balance commerciale.

Aussi faudra-t-il « gratter » le moindre morceau de charbon qui puisse encore être extrait dans les conditions actuelles. J'espère que la commission appelée à faire l'inventaire de nos réserves saura examiner les plus petites parcelles de charbon humainement et techniquement exploitables. Dans certains cas, la vie d'un puits peut être prolongée de quelques années dès que l'exploitation du stau peut se faire sans engager d'investissements importants et sans signifier pour autant l'achèvement de l'exploitation des autres secteurs.

Le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais présente ainsi quelques possibilités de ce genre. Il dispose surtout de gros atouts qui s'appellent Oignies, Arenberg, Escarpelle et, à un degré moindre, Ledoux, produisant du charbon à coke et du charbon maigre. Ces puits peuvent assurer, dans des conditions optimales, un approvisionnement à long terme, à la condition d'être rapidement ravalés.

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a décidé de compléter les études des experts des Houillères et du ministère de l'industrie en créant une commission régionale d'analyse des ressources charbonnières du gisement du Nord-Pas-de-Calais.

Cette commission, qui rassemble un éventail très large de responsables et d'experts, a pour tâche de faire l'inventaire des ressources exploitables et doit aussi établir un compromis entre les constats des experts, les évolutions technologiques prévisibles, l'opportunité des investissements, la réalité du déficit d'exploitation, les nécessités impératives humaines, économiques, sociales de la région, le contexte national et international dans lequel évoluent les prix de l'énergie.

Cette commission poursuit actuellement ses études. Mais au cours de sa première réunion, M. Noël Josèphe, président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a rappelé que l'activité charbonnière est le support indispensable des efforts entrepris pour le développement de techniques appuyées sur l'expérience des mineurs et des ingénieurs.

Le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, qui emploie directement 23 600 personnes dans ses mines, après en avoir employé 130 000 en 1959, voudrait développer ses technologies d'extraction et de traitement du charbon. L'ensemble des entreprises concernées aussi par cette activité représent 14 000 emplois.

L'avenir du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais ne peut pas dépendre du seul apport des charbons importés, qu'il faudra d'ailleurs maîtriser. Comme pour les autres bassins, la production de charbon du Nord-Pas-de-Calais doit être optimisée.

C'est dans cet espoir, messieurs les ministres, que je voterai le budget de l'énergie, qui, cette année encore, enregistrera une progression sensible malgré la nécessaire rigueur imposée à l'ensemble de nos dépenses publiques. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé de l'énergie, mes chers collègues, j'observerai tout d'abord que le projet de budget présenté est conforme à la loi d'orientation et de programmation que le Parlement a votée en juin dernier du point de vue de l'effort général proposé pour la recherche et le développement technologique. En valeur globale, les crédits progresseront effectivement de 17,8 p. 100 en volume si l'inflation est, comme nous le souhaitons, limitée à 8,8 p. 100 en 1983. En termes comparables, l'effort déjà important réalisé en 1982 marquait une progression de 14,28 p. 100. Ainsi la volonté exprimée par le Président de la République et le Gouvernement est-elle concrétisée de manière éclatante.

La même observation s'applique aux créations d'emplois : près de 2 500 créations en 1983 contre 1 727 en 1982 et seulement 625 dans la loi de finances initiale pour 1981.

Cet effort considérable devra, si l'on veut effectivement porter notre pays au tout premier rang des puissances scientifiques et technologiques, être poursuivi avec opiniâtreté dans les années à venir. Mais il faut se réjouir que, dès la première année d'entrée en vigueur de la loi, il ait déjà atteint le niveau moyen prévu par celle-ci pour l'ensemble de la période 1983-1985.

En termes de programmes, monsieur le ministre d'Etat, vous avez marqué dans ce projet de budget une priorité particulière pour les programmes mobilisateurs. Cet accent particulier est naturel dans les secteurs qui sont stratégiques pour notre développement. Je souhaiterais que le Gouvernement nous indique où en est la construction de ces programmes, quels sont les grands axes de leur développement et quelles seront les actions engagées en 1983 pour commencer de réaliser les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre.

S'agissant des programmes de développement technologique, leur utilité pour contribuer au transfert vers l'industrie des acquis scientifiques et technologiques n'est plus à démontrer. Les moyens importants qu'ils requièrent ont souvent pesé dans le passé sur les autres domaines de la recherche. Si le projet de budget pour 1983 assure la protection de la recherche fondamentale, je crains un peu que la recherche appliquée et finalisée, c'est-à-dire les recherches dans les domaines de la santé, de l'agronomie, de l'habitat et des transports ne souffre en réalité de la progression des crédits des programmes de développement technologique. Aurons-nous à l'avenir les moyens de maîtriser cette progression pour laisser aux recherches appliquées et finalisées l'espace dont elles ont besoin pour s'épanouir ? Il m'apparaît souhaitable que nous nous donnions les moyens de cette politique.

Votre participation, monsieur le ministre d'Etat, au premier colloque national de génie biologique médical à Toulouse — ce qui lui a permis de connaître un grand retentissement — a marqué votre volonté de décloisonner la recherche à travers les spécialités, qu'elles soient médicales, scientifiques, littéraires ou juridiques.

Nous avons apprécié votre désir de voir se rapprocher la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Plus encore, vous avez donné le maximum d'impulsion à la participation des grandes structures de recherche à cette politique, aux côtés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et de la santé.

De la réussite de cette politique dépend l'efficacité du travail de chercheur et la reconquête du marché, qu'il soit intérieur ou extérieur — ces deux réussites étant étroitement liées.

Par ailleurs, la recherche fait partie intégrante d'activités universitaires, par le biais de l'enseignement supérieur, ou hospitalières, par l'intermédiaire de l'institut national de la santé, et de la recherche de l'institut Pasteur.

Il faut se féliciter que le décloisonnement ait joué entre votre ministère et ceux dont dépendent ces organismes. Cela leur a permis de continuer leur mission.

Je souhaite, pour ma part, qu'un tel état d'esprit se perpétue dans la recherche médicale, sur le terrain, par la mise en place de départements hospitaliers ou hospitalo-universitaires de façon que le décloisonnement dont vous avez donné l'exemple devienne irréversible.

Si l'on entre plus avant dans la répartition que vous nous proposez en application de cette politique, les dotations que vous avez arrêtées par organisme sont assez contrastées. Sans doute cela tient-il à la participation différente des organismes aux grands axes de la politique de développement de la recherche.

Il faut aussi, me semble-t-il, prendre en compte la nécessité de rattrapages dans les organismes qui, insuffisamment dotés à l'origine, ne peuvent encore assurer un financement minimum convenable des équipes dont ils ont la charge.

J'ai noté avec intérêt, à ce sujet, la croissance sensible du budget de fonctionnement du centre national de la recherche scientifique, ce qui devrait lui permettre de se dégager progressivement des contraintes entraînées par la contractualisation d'une part trop importante des budgets de ses laboratoires. Il s'agit là d'une étape essentielle d'un processus qui ne pourra être mené à terme qu'en plusieurs années, et il faut se réjouir des perspectives d'évolution continue qu'amorce, à cet égard, la loi d'orientation et de programmation de la recherche.

Puisque nous en sommes à l'analyse des moyens, je veux insister sur la progression importante des crédits de paiement, qui est un point particulièrement positif de ce projet de budget. C'est ce qui permettra réellement, dans la vie quotidienne de nos laboratoires, de concrétiser l'effort que nous souhaitons.

A propos des problèmes de personnel, j'exprimerai une certaine préoccupation. En effet, en matière de politique de l'emploi scientifique, deux sujets d'interrogation demeurent quant aux possibilités de reclassement indispensable des I. T. A. — ingénieurs, techniciens, administratifs — d'une part, et quant à la nécessité de former, dans des conditions financières décentes, un plus grand nombre de jeunes à la recherche et par la recherche, d'autre part. Le premier de ces deux problèmes, celui des transformations d'emplois nécessaires pour effacer le retard considérable pris au cours de la dernière décennie en matière d'adaptation du niveau des emplois à celui des qualifications des personnels, et le second, celui de la création d'un nombre suffisant d'allocations de recherche, constituent deux volets complémentaires inéluctables à la politique de l'emploi, que le projet de budget pour 1983 ne semble pas avoir complètement pris en compte. J'espère que vous pourrez nous apporter des précisions sur la façon dont vous voyez le devenir de ces deux questions essentielles en 1983 et que vous indiquerez si vous prévoyez un plan étalé sur la durée d'application de la loi de programmation pour les faire évoluer de façon décisive.

La loi que nous avons votée au début de l'été marque une étape majeure dans le processus de rénovation de notre appareil de recherche et témoigne de la volonté de nous appuyer sur l'ensemble du secteur de la recherche et de la technologie comme élément moteur fondamental pour sortir de la crise et construire l'avenir de la France. Venant après le colloque national sur la recherche et la technologie, cette loi a suscité un immense espoir dans le pays et au sein de la communauté scientifique. Il faut — pour rester sur la même lancée — continuer à tenir à cette communauté le langage de la vérité et de l'espoir, comme vous le faites. Chacun a parfaitement conscience que tout ne peut être fait tout de suite. Chacun peut néanmoins apprécier les pas essentiels que le projet de budget que vous nous proposez de voter permettra de franchir. Il faut, dans le même temps, dire ce qui reste à faire, même si nous n'avons pas la possibilité de tout accomplir dès 1983. Je souhaite en particulier que le Gouvernement nous informe de ses projets de réforme des statuts des personnels de la recherche, qui, nous le savons, sont attendus avec impatience par ces personnels, mais qui, nous nous en rendons bien compte, entraîneront une très lourde charge financière si l'on veut répondre de façon complète aux aspirations légitimes de cette catégorie. Je suis, pour ma part, persuadé que la réforme des statuts des personnels constitue la clef de voûte du très remarquable édifice que vos services, monsieur le ministre d'Etat, ont mis en chantier et déjà conduit jusqu'à un haut degré d'avancement.

Il faut maintenant que les personnels de la recherche aient l'assurance que leur futur statut sera conforme à l'esprit des engagements pris à leur égard et dans le même temps leur dire que ce statut leur demandera un effort accru — auquel ils ont d'ailleurs montré qu'ils étaient prêts — de transfert aussi rapide que possible des résultats de leurs travaux vers la société. Je souhaiterais que vous nous informiez de l'état actuel des travaux préparatoires au nouveau statut et de ses implications financières à court et à long terme.

Pour conclure, je soulignerai à nouveau que ce projet de budget, après l'effort réalisé en 1982, porte la marque d'une volonté politique d'ouverture sur l'avenir, qu'avec vous-même, le Gouvernement et le Président de la République, nous avons voulue. Je suis persuadé que tous les personnels de la recherche — chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs — sauront, en pleine harmonie avec votre ministère, apporter à la collectivité nationale les fruits de l'investissement qu'elle consent aujourd'hui dans ce secteur vital pour le développement de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Kléber Haye.

M. Kléber Haye. Monsieur le ministre d'Etat, comment ne pas exprimer sa satisfaction de voir regroupés en un seul ministère les deux secteurs clés que sont la recherche et l'industrie ?

Comment ne pas se réjouir de la croissance importante des crédits correspondants quand par ailleurs le budget est marqué par la rigueur ?

Mais votre tâche, monsieur le ministre d'Etat, même si elle s'en trouve facilitée, n'en demeure pas moins délicate. En effet, rénover un appareil industriel qui ne répond plus aux besoins actuels exigera des choix difficiles.

Vous avez déclaré que les investissements seraient guidés par deux impératifs majeurs : l'emploi d'une part, la balance commerciale d'autre part. Investir au mieux en fonction de ces deux objectifs n'est pas chose aisée. J'y reviendrai par la suite en insistant plus particulièrement sur le second point.

Auparavant, pour ceux qui seraient tentés d'imputer le déficit de la balance commerciale au gouvernement actuel, et il y en a, je me permettrai un très bref rappel.

Tout d'abord, sur les dix dernières années, nos échanges n'ont été équilibrés qu'à deux reprises. Mais, phénomène plus grave, notre taux de couverture vis-à-vis des pays industrialisés n'a cessé de décroître. Si, dans certaines branches, nos exportations dépassent quand même largement nos importations — biens d'équipement professionnel, matériels de transport terrestre, avec tendance cependant à la baisse — comment ne pas s'inquiéter devant la détérioration continue pour les biens de consommation ? Ainsi, pour l'électronique grand public, les appareils ménagers et les biens de consommation courante, le taux de couverture a chuté constamment de 1970 à 1980, passant de 130,3 à 85,3 avant de remonter légèrement en 1981 à 87,7. Ces chiffres traduisent mieux qu'un long discours la déliquescence de notre appareil de production au cours du septennat précédent.

C'est ainsi qu'en 1981 figurent malheureusement en bonne position dans les soldes déficitaires les postes suivants : pâtes à papier, appareils d'enregistrement du son et de l'image, machines de bureau, radio-récepteurs et téléviseurs, produits de scierie, équipements ménagers, entre autres.

Pour chacun de ces exemples, un tel déficit ne peut se justifier que par l'abandon progressif de secteurs entiers de notre économie. La situation est d'autant plus alarmante que le taux de pénétration croît plus vite lorsque la position des industries concernées s'affaiblit. L'absence de mesures qui auraient dû être prises il y a trois ou quatre ans se fait donc encore sentir.

Ainsi, à titre d'exemple, le taux de pénétration pour les moteurs à combustion interne autres que ceux destinés à l'automobile et à l'aviation, qui était déjà très important en 1980, s'est encore accru de 26 p. 100 en 1981. Ce phénomène à retardement a conduit récemment une entreprise du secteur nationalisé d'avant 1981 à abandonner sa production de moteurs marins de faible puissance.

Que dire de notre industrie de matériel photographique et cinématographique, si ce n'est pour constater sa disparition ? Ainsi à une époque où les loisirs, le bricolage, la plaisance se développent, notre industrie n'est plus en état de répondre à la demande.

Pour revenir à un problème d'actualité brûlante, chacun sait que, pratiquement, tous les magnétoscopes vendus en France sont importés. Mais est-ce surprenant quand, par ailleurs, la production nationale de magnétophones, j'appelle votre attention sur ce point, ne représente qu'un peu plus de 1 p. 100 du marché et quand celle des chaînes électro-acoustiques n'a été, en 1981, que de 100 000 unités alors que le marché en absorbe 1 125 000 ?

Bien d'autres exemples pourraient être cités.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous connaissez parfaitement cette situation, mais je ne pouvais pas ne pas rappeler certains faits qui découlent du laisser-faire, cher aux gouvernements précédents. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Le problème qui se pose devant une telle situation est donc de relancer les investissements et de les réaliser au mieux afin de créer des emplois et de reconquérir une part du marché intérieur.

C'est là un problème complexe car une même somme, suivant le secteur où elle sera investie, n'aura pas la même efficacité. Il faut par ailleurs tenir compte des secteurs en difficulté au plan international, suivre et même prévoir l'évolution du marché, se garder de la tentation de faire uniquement du haut de gamme, exploiter au mieux les potentialités matérielles et humaines. Le temps est également un facteur essentiel en raison des processus cumulatifs.

Il faut donc entreprendre un vaste effort de réflexion. Si je me permets d'insister sur ce point, c'est que, dans quelques jours, vous allez lancer une large consultation sur la politique industrielle de la France.

Je ne doute pas, monsieur le ministre d'Etat, que les questions relatives au commerce international y seront l'objet de débats permettant par la suite de mieux orienter les choix essentiels pour notre industrie. En effet, toute activité, même si elle est exportatrice, génère des importations, soit sous forme directe par consommation de biens, soit sous forme énergétique pour la transformation des produits. Par ailleurs, des machines importées peuvent contribuer par la suite à la production de richesses. Toute lecture des résultats bruts du commerce extérieur mérite donc d'être nuancée.

La connaissance, même approchée, des importations nécessaires à la production des biens consommés ou exportés constitue donc un élément utile d'appréciation. Resteront ensuite à prendre en compte les impératifs d'indépendance nationale dans certains secteurs, le montant disponible des investissements, le soutien à des secteurs momentanément en difficulté pour les arbitrages difficiles qu'il vous faudra rendre.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Kléber Haye. Je termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez déjà su mobiliser très largement à travers les assises de la recherche et élaborer ainsi la loi de programmation correspondante à l'issue d'un travail collectif remarquable.

Nul doute qu'il en sera de même pour cette réflexion qui s'amorce sur la politique industrielle de notre pays. Alors, avec les incitations aux économies d'énergie, les mesures d'encouragement à l'exportation, la réduction de l'inflation, l'importance des investissements, l'effort de recherche et de formation, le savoir-faire de ses travailleurs, la France pourra peu à peu rééquilibrer son commerce extérieur tout en créant des emplois.

La priorité donnée au budget de votre ministère prouve la volonté et l'ambition du Gouvernement en ce domaine. C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, vous pouvez être assuré du soutien du groupe socialiste pour mener à bien cette action. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé de l'énergie, mes chers collègues, j'interviens dans ce débat pour appeler l'attention du Gouvernement sur l'aménagement rural dans le cadre de l'expansion industrielle.

Il y va de l'intérêt du monde rural mais en même temps de l'intérêt général du pays. Le Gouvernement a affirmé à plusieurs reprises son intention de faire de la revitalisation de notre économie rurale l'une de ses priorités. Cette revitalisation prend tout à fait sa place dans l'effort qui s'impose pour reconquérir le marché intérieur.

Lorsque le Président de la République déclare : « Il faut arrêter d'acheter ce que nous pouvons produire », il engage le Gouvernement à mettre en valeur tout le potentiel de production rural car il est vrai que nos campagnes peuvent, dans ce domaine, jouer un rôle important.

Il est bien que les choses soient vues autrement que par le passé, car l'abandon de branches entières de production, comme celle de la machine-outil ou de la machine agricole, est à inscrire au passif du lourd héritage laissé par la droite. Il faut y ajouter, entre autres, le massacre des régions rurales.

Pendant qu'on a bavardé sur les « usines à la campagne », le désert économique a atteint un point de non-retour sur des parties de nombreux départements, voire sur des départements entiers.

Selon la D. A. T. A. R., quarante-neuf départements sont considérés comme zones fragiles et dix-sept atteindraient le seuil critique en 1990.

Deux éléments inséparables, ont marqué l'œuvre des chevaliers du déclin économique qui ont régné pendant vingt-trois ans.

D'abord, au lieu de maîtriser l'exode rural qui aurait pu être un élément de progrès en le maintenant dans des limites compatibles avec la nécessaire évolution des sciences et des techniques, ils l'ont précipité au nom de je ne sais quel productivisme démesuré.

Ils étaient fanatisés par la recherche de bas prix agricoles, dans cette course engagée au sein de l'Europe des marchands, pour satisfaire les puissants intérêts la dominant.

Des centaines de milliers d'exploitations agricoles, jugées dépassées et non rentables, ont été sacrifiées. L'exode rural a pris l'allure d'une cohorte de familles déracinées, fuyant vers les grands centres où on les a entassées. C'est ce qu'on appelle, je ne sais pourquoi, l'économie libérale !

En vingt ans, dans de vastes régions, les communes rurales ont perdu la moitié de leurs habitants. Malheureusement, ce sont les forces jeunes qui sont parties. Ce départ se traduit aujourd'hui par un vieillissement préoccupant de la population et l'absence de relève, dès maintenant et pour demain, des chefs d'exploitations dont une partie importante approche de la retraite. La facture est lourde à supporter.

Le deuxième élément qui a marqué cette période d'abandon délibéré du potentiel économique rural, c'est qu'aucune mesure n'a été prévue pour combler le vide creusé par l'exode.

Soyons objectifs. Beaucoup de discours ont été tenus sur les usines à la campagne, et quelques unités ont trouvé place de-ci, de-là. Mais même lorsque, dans le meilleur des cas, on a réussi à maintenir le nombre d'emplois industriels de la période précédant l'exode rural, cela ne fait pas le compte. La compensation, même partielle, des emplois supprimés dans l'agriculture exigeait beaucoup plus. On a préféré tout concentrer, au nom de la recherche du profit maximum et de la rentabilité immédiate, dans quelques grands centres au prix d'une brutale et inhumaine urbanisation qui, aujourd'hui, crée les problèmes que l'on sait.

Tels sont les deux éléments qui ont provoqué, en une courte période, la cassure de l'équilibre économique rural.

Le prix en est élevé. Il faut le chiffrer.

Il faudra chiffrer le gâchis financier que représentent l'abandon de logements, d'écoles et de commerces dans les communes rurales et la construction précipitée d'établissements scolaires, de logements, d'équipements collectifs et sportifs dans les centres urbains, où l'on a entassé toutes ces familles auxquelles on n'a plus permis de vivre au pays. Je n'évoque même pas ici les problèmes humains et moraux créés par le passage d'un mode de vie à un autre.

Qu'on ne vienne pas nous dire que tout cela était fatal. Au cours d'un récent voyage parlementaire d'étude de l'économie rurale en Hongrie, nous avons découvert la preuve matérielle du contraire. Dans ce pays, la moyenne d'âge des actifs agricoles baisse. Elle est de quarante et un ans. Les agriculteurs ne représentent que 10 à 12 p. 100 de la population active, mais 30 p. 100 de cette dernière résident à la campagne. La moitié

des ouvriers y sont logés, car on y a construit des usines, en commençant par celles qui permettent de transformer sur place les produits agricoles, et ce pour compenser les nécessaires départs de la terre. Evidemment, nous ne prenons pas pour autant ce résultat comme un modèle.

M. Jean-Guy Branger. Il y en a de meilleurs, en effet !

M. André Soury. Chez nous, il faut regarder la réalité en face et nous aborderons, au cours d'autres débats, les mesures importantes que la situation appelle pour l'agriculture.

Ce que le groupe communiste veut souligner ici avec force, c'est que, la surface agricole serait-elle entièrement couverte — ce qui est loin d'être assuré — l'agriculture à elle seule ne peut plus permettre une activité de nature à maintenir une population suffisante à la campagne. Bien entendu, un gouvernement de gauche ne peut pas s'accommoder de ce déménagement du territoire rural fait par la droite.

Avec la décentralisation qui donne des pouvoirs économiques nouveaux aux élus locaux, départementaux et régionaux, nous disposons des outils nécessaires pour mieux prendre en compte les réalités locales.

Il est bien que les objectifs retenus pour la revitalisation de nos régions rurales soient définis non plus par un comité interministériel, mais à la base.

Il faut en retour que les moyens soient donnés localement, pour la réaliser. Par le passé déjà, les élus locaux se sont beaucoup préoccupés des questions que nous évoquons ici. Il est vrai cependant que, lorsque les municipalités ne bénéficiaient que de 19 p. 100 de l'ensemble de la fiscalité et qu'elles avaient à leur charge 66 p. 100 des investissements, les bonnes intentions ne pouvaient suffire.

C'est en prenant en compte la démarche nouvelle qui s'inscrit dans la politique gouvernementale, pour donner à notre économie rurale la place qui lui revient, que nous insistons pour que les moyens de cette politique soient dégagés.

Dans les régions et les départements, une structure de réflexion et de travail pourrait alors, selon nous, jouer un rôle utile pour étudier les potentialités locales, telles que par exemple les possibilités de création d'activités nouvelles à partir de la production de viande destinée tant au marché intérieur qu'à l'exportation, ou encore à partir de la fabrication du cuir.

Une telle structure pourrait élaborer un montage cohérent pour constituer des filières, s'agissant de branches comme le papier-carton et le bois.

Une structure d'accueil et d'orientation des candidats prendrait en compte les terrains et les bâtiments désaffectés, afin que tout le patrimoine puisse être utilisé avantageusement. En associant ainsi le travail de ces structures à celui des chambres de commerce et d'industrie, nous bénéficierons de la collaboration efficace de la réflexion publique et privée.

Donner des moyens nouveaux, c'est aussi modifier les conditions de financement, et notamment des garanties d'emprunt. Une réflexion doit être menée rapidement pour modifier le système actuel selon lequel on ne prête qu'à ceux qui ont des moyens.

Il faut prêter à ceux qui veulent entreprendre, en mettant au point des systèmes de garanties publiques et de cautions mutuelles qui peuvent associer des organismes financiers et des collectivités publiques.

Telles sont quelques propositions qui nous semblent devoir aller de pair avec la décentralisation, pour doter nos régions rurales des petites et moyennes activités industrielles dont elles ont besoin.

A cet effet, je ferai deux remarques supplémentaires. D'abord l'industrie agro-alimentaire est un bon atout. Bien entendu, il n'est pas possible de revenir brusquement sur ce qui a été fait par le passé, bien qu'il soit regrettable que souvent, et notamment pour la première transformation, les produits agricoles soient traités loin du lieu de production.

L'essentiel reste à faire.

On sait que dans le domaine de la viande, des fruits et des légumes, il y a beaucoup à faire pour que la transformation réponde aux besoins de la production.

Le ministère de l'agriculture a exprimé sa volonté d'avancer dans des domaines où notre production est déficitaire tels que la viande de porc, de cheval et de mouton, les oléagineux, les protéagineux. Dès lors, il faut prendre date, pour prolonger ces avancées par l'implantation sur place d'usines de transformation. Enfin la mise en place des offices agricoles peut aider à jouer favorablement l'atout de l'industrie agro-alimentaire.

Ma seconde remarque concerne un deuxième atout, à savoir l'aptitude dont nous devons faire preuve pour adapter le développement des sciences et des techniques aux créations d'emplois, y compris en milieu rural.

Selon une idée trop répandue, les techniques avancées ne pourraient concerner que les grandes unités de production. Or dans ma circonscription la démonstration du contraire a été faite. Dans un tout petit pays deux entreprises du secteur de l'électronique, occupant seulement 130 personnes, mettent en œuvre des techniques de pointe. La réussite est totale et tient sans doute à des circonstances locales. La démonstration n'en est pas moins concluante, et avec une telle réussite ce « petit coin perdu » ne l'est plus.

Avec le développement de la télématique et des moyens techniques destinés à économiser l'énergie, des emplois de qualité peuvent être créés. En se référant à l'exemple que je viens de citer, il est permis de penser que les nouvelles fabrications auxquelles nous devrons nous consacrer peuvent trouver place dans des petites et moyennes entreprises, ce dont nos régions rurales peuvent bénéficier. Il en est de même pour la formation des techniciens qui auront la charge des nouvelles installations mettant en œuvre des techniques de pointe.

Tels sont les quelques éléments de réflexion que nous souhaitions apporter dans ce débat.

En conclusion, pour que la nouvelle démarche du Gouvernement selon laquelle les zones rurales ne doivent pas être traitées en parent pauvre aboutisse, il faut que l'industrialisation de la campagne soit intégrée dans les grandes orientations nationales.

Les choix du passé nous montrent le prix de l'abandon de régions entières. Leur revitalisation nécessite des investissements rationnels. C'est par une politique spécifique en direction des petites et moyennes entreprises, y compris de l'artisanat, que nous donnerons les instruments d'une telle politique. C'est ainsi, nous semble-t-il, que nous parviendrons à rénover nos régions rurales et à permettre à leur population, notamment à la jeunesse, de vivre au pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gatel.

M. Jean Gatel. Dans votre discours de Clermont-Ferrand, monsieur le ministre d'Etat, vous avez clairement défini l'enjeu de la période actuelle et les responsabilités qui sont les nôtres. C'est ce discours que je voudrais brièvement commenter ce soir.

Vous avez affirmé qu'une priorité doit être rendue à l'industrie dans notre pays, qu'il faut remonter la pente, que les entreprises qui sont sur la ligne de front doivent avoir un moral de vainqueur mais qu'il faut aussi leur donner les moyens de gagner, ce qui implique non seulement un effort d'investissement, mais aussi le rattrapage au niveau technique, sur le plan de la qualité des produits, ainsi qu'en ce qui concerne les réseaux commerciaux.

Oui, telle est bien la priorité des priorités que nous avons réaffirmée tout au cours de l'après-midi : reconstruire l'appareil industriel français pour retrouver une croissance créatrice d'emploi, pour créer des richesses nouvelles et mieux les partager, pour desserrer l'étau du commerce extérieur et pour échapper à la logique du pouvoir précédent tendant à l'insertion de notre économie dans une certaine division internationale du travail. Oui, il importe de reconstruire l'appareil industriel pour échapper au déclin qui signifiait à terme la fin de l'indépendance et de la grandeur de notre pays, et pour que la France existe encore en l'an 2000.

Tous nos efforts doivent aller dans ce sens. Tel est l'objet des très fortes dotations accordées au secteur public, moteur de l'investissement mais je n'y reviens pas.

Il convient aussi d'opérer auprès des petites et moyennes entreprises un travail en profondeur car elles représentent un secteur essentiel à notre développement, nous ne saurions trop le répéter.

Qu'il me soit permis d'observer que, selon moi, le problème des entreprises françaises n'est pas seulement celui des charges qu'elles supportent. Ce discours-là est stéréotypé et il dissimule souvent les véritables problèmes. Ou bien il nourrit des arrière-

pensées indignes des enjeux actuels, ou bien il entretient un renoncement peu souhaitable face aux défis mondiaux qu'il est urgent de relever, ou bien encore il prépare un abandon de l'esprit d'entreprise et de responsabilité ainsi que la fuite vers un système d'assistance généralisée sclérosante alors que seuls d'effort, l'initiative et la créativité permettront de préparer l'avenir.

A ce discours sur les charges, votre gouvernement et le Premier ministre ont déjà apporté les réponses nécessaires et je m'en félicite. Et, allant chercher une pincée de sel dans l'actualité, je dirai que la comparaison avec Cyrano me paraît plutôt flatteuse, car le personnage de Cyrano a le mérite d'incarner un idéal et de le défendre.

Pour ma part, je m'efforcerai de dépasser le sempiternel problème des charges pour insister sur les trois conditions qui me paraissent indispensables à notre réussite — vous les avez déjà évoquées dans votre discours de Clermont-Ferrand. Premièrement, comment aider le petites entreprises à aborder les mutations technologiques alors que souvent leur matériel est peu adapté ? Comment moderniser leurs outils de production ? Comment les aider à améliorer leur productivité ? Comment rénover en profondeur cet appareil industriel, par un travail de fourmis, sur le plan non seulement technique mais aussi commercial ? Deuxièmement, comment faciliter les liens entre la recherche et l'industrie pour favoriser l'innovation, le progrès, la création, afin que nous soyons les premiers parmi ceux qui vont de l'avant ? Troisièmement, enfin, comment trouver une solution à ce qui est peut-être la plus grave difficulté que rencontrent les P. M. E. pour se développer, cette absence de fonds propres qui les a souvent précipitées dans l'endettement ?

A ces trois problèmes, il y a trois tentatives de réponse, monsieur le ministre d'Etat.

Premièrement, à tous les niveaux, y compris à l'échelon régional et à l'échelon local — une nouvelle coopération avec les structures publiques décentralisées sera nécessaire — votre administration doit animer, conseiller et guider les entrepreneurs sur un terrain qui est souvent vécu par eux comme un véritable maquis, le champ des aides publiques. Certes, ce travail-là votre administration l'accomplit déjà, mais il faut l'y encourager et lui donner les moyens de poursuivre sa tâche. A cet égard, la réforme des directions régionales, les D.R.R.I. me semble porteuse d'espoir.

Ensuite, il convient d'encourager l'accès des P. M. I. aux technologies modernes, grâce à des crédits spécifiques de votre ministère, en particulier les C. P. I., qui sont en notable augmentation. Les entreprises publiques doivent jouer un rôle pilote pour les P. M. I., sous la forme de transferts de technologie vers ces dernières. Que ces grandes entreprises mettent à la disposition des plus petites ce qu'elles ont déjà réussi à faire, ou ce qu'elles s'apprêtent à faire ! Enfin, des liens permanents doivent s'établir entre les organismes de recherche et les P.M.I.

Ne serait-il pas opportun, aussi, de favoriser la création d'associations de développement, regroupant des organismes consulaires, les premiers intéressés, les banques, les grandes entreprises et les pouvoirs publics ? Il s'agirait de permettre aux plus petites entreprises de bénéficier de conseils en gestion, en informatisation ou en politique commerciale.

Enfin, ne faut-il pas, et c'est le troisième volet, augmenter les prêts participatifs ? Ne serait-il pas utile de définir ici un niveau minimum pour les fonds propres, et d'aider les instituts de participation, ou les sociétés régionales, à mieux soutenir l'effort industriel en les autorisant à drainer une partie de l'épargne locale ?

Par cette gigantesque mobilisation, par cet effort concret sur le terrain, notre pays gagnera la bataille économique qui est aussi, on l'a répété maintes fois cet après-midi, une bataille civique — et cela en dépit du scepticisme d'une partie du patronat et des réserves de ceux qui, parfois, jugent mal l'énorme poids de nos responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Le Baill.

M. Georges Le Baill. Messieurs les ministres, mes chers collègues, ce projet de budget marque bien la volonté politique du Gouvernement de se donner les moyens de moderniser et de développer notre appareil productif industriel.

Une telle orientation est indispensable, étant donné le contexte, c'est-à-dire la guerre économique dans laquelle le monde est plongé, et l'état dans lequel se trouve notre industrie après dix ans d'investissements insuffisants. Maintenant, il faut avoir le courage de privilégier la politique à long terme, gage de l'avenir de la France et des Français. Depuis longtemps déjà, nous avons déclaré que notre politique industrielle devait nous permettre de reconquérir notre marché intérieur, partant, de diminuer nos importations, de favoriser nos exportations et, en définitive, de créer des emplois.

Dans le cadre de cette stratégie industrielle, je centrerai mon intervention sur les investissements français dans les pays étrangers développés et sur les investissements étrangers en France. Quelles sont les conditions à exiger, d'une part des investisseurs étrangers, d'autre part des sociétés françaises — en particulier des entreprises publiques — qui exportent des capitaux, pour que les investissements consentis servent finalement l'intérêt de la collectivité nationale ?

Examinons d'abord les investissements français à l'étranger. Je considérerai deux exemples.

L'achat de Texas Gulf par la société Elf-Aquitaine constitue-t-il une bonne opération ? Fallait-il l'autoriser ? Son coût a atteint 13 milliards d'aujourd'hui. N'eût-il pas été préférable d'investir ces capitaux en France, ou à l'étranger, mais dans des opérations industrielles ? Pratiquement, l'achat de Texas Gulf s'apparente à une opération financière, la mission d'Elf n'étant pas de vendre des engrais. Le groupe cherchait à acquérir, en fait, une entreprise à haute rentabilité, pour financer ses activités, mais le pari était risqué, et il le reste.

Quant à l'investissement effectué par Renault, aux Etats-Unis, pour contrôler American Motors, il a, à l'inverse du précédent, un objectif industriel et commercial s'inscrivant dans la mission de la Régie, qui consiste à fabriquer et à vendre des automobiles. Cet investissement n'est évidemment pas dénué de risque, mais il peut ouvrir le marché nord-américain à nos exportations, notre firme bénéficiant alors du réseau commercial des concessionnaires d'A. M. C.

Les investissements français à l'étranger atteignaient en 1980 18 milliards de francs, dont les deux tiers environ dans l'industrie et l'énergie. A mon sens, de tels investissements doivent avoir pour objectif de favoriser les implantations industrielles et commerciales valorisant nos techniques ; de servir de relais pour l'effort d'importation de nos entreprises ; d'améliorer notre accès aux matières premières et énergétiques ; de conforter notre industrie nationale et l'emploi qui en dépend.

Mais il faut se garder de procéder à des opérations financières sans base industrielle : transferts de capitaux à l'étranger, au détriment de l'investissement en France, dans les productions françaises, alors que dans le même temps les emprunts réalisés par les entreprises françaises sur les marchés internationaux n'ont cessé d'augmenter, avec les conséquences que chacun connaît pour E. D. F., par exemple, dont le cas a été cité tout à l'heure.

J'en viens aux investissements étrangers en France.

Ainsi que l'a indiqué le Conseil économique et social, avec un taux de pénétration d'environ 24 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière, la France est malheureusement, pour ce qui est des investissements étrangers, en tête des six pays les plus industrialisés — République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Suède, Japon et France. Aux Etats-Unis et au Japon, pays qui pratiquent prétendument le « libéralisme économique », la part des entreprises sous contrôle étranger est inférieure à 5 p. 100.

Plus le taux de pénétration est élevé, plus nous sommes dépendants vis-à-vis des autres pays, avec les conséquences que l'on sait pour notre commerce extérieur : chez nous, environ 20 milliards d'investissements en 1980, dont un tiers dans les services, un tiers dans l'immobilier et un tiers dans l'industrie.

Quels investissements étrangers favoriser ? J'ai en tête l'exemple d'une société créée en association avec la compagnie américaine Quadrex : chargée de commercialiser en France des technologies américaines de décontamination des éléments radioactifs, elle se poserait ainsi en concurrente directe des sociétés françaises spécialisées. Si une telle opération voyait le jour, le risque serait grand d'introduire sur un marché national extrêmement porteur et source de retombées technologiques une concurrence étrangère qui ne nous ferait pas bénéficier de techniques originales — et nous ne pourrions même pas nous ouvrir, en retour, un marché américain qui demeure moins perméable que le nôtre. Dans ce cas précis, il n'est pas de notre intérêt, à mon avis, d'accepter l'investissement étranger. Il est préférable que nos sociétés nationalisées suscitent une émulation nationale plus compatible avec l'effort de mutation technologique entrepris.

J'en déduirai quelques règles qui doivent servir de condition pour les investissements étrangers. Ceux-ci doivent créer des emplois et ne pas avoir simplement comme objectif le rachat de sociétés existantes affrontées à un problème financier. Ils doivent nous apporter une technologie, en particulier dans les secteurs, les plus souvent traditionnels, où l'industrie nationale est dépassée, voire inexistante. Cela nous permettra de réduire le déficit extérieur — mais il faut se donner en même temps les moyens de franciser à terme ces technologies. Ils doivent nous ouvrir, enfin, les marchés extérieurs.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Georges Le Baill. Je vais terminer, monsieur le président.

En revanche, dans les secteurs plus sensibles, comme l'électronique, le nucléaire ou les télécommunications, et dans les branches stratégiques que nous avons choisies, une sélectivité des investissements étrangers s'impose, afin d'éviter que notre indépendance, notamment sur le plan de la recherche technique, des politiques de développement et du commerce extérieur ne soit mise en cause.

Il faut aussi limiter les possibilités de pression des multinationales qui maîtrisent toute une filière technologique en exerçant un contrôle total de tel ou tel maillon de la chaîne.

Voilà, très résumées, quelques pistes de réflexion concernant les investissements étrangers en France ou les investissements français à l'étranger.

Pour mieux maîtriser les phénomènes induits, il serait intéressant d'améliorer notre connaissance statistique. L'observatoire du secteur public peut y contribuer en publiant les résultats des activités à l'étranger, le coût de l'utilisation des brevets étrangers, ou des emprunts à l'étranger, par exemple.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais que vous nous précisiez la doctrine du Gouvernement dans ce domaine des investissements. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de budget montre votre volonté, et celle du Gouvernement, de donner la priorité aux crédits de développement industriel pour le redressement de l'investissement productif.

Etant donné l'ampleur du problème posé par la situation de sous-investissement de la majeure partie de notre industrie, dans la dernière décennie, nous devons être conscients, non seulement de la nécessité de cet effort national, mais aussi malheureusement des limites que nous impose le budget global de notre pays.

Même dans le cadre d'une priorité industrielle, le Gouvernement ne peut pas combler tous les retards accumulés, notamment dans le domaine de la modernisation, retards qui actuellement handicapent bon nombre de nos entreprises face à une concurrence internationale de plus en plus sévère.

Dans une telle situation, il est évident qu'on ne peut éviter d'opérer des choix.

Le Gouvernement a choisi d'investir surtout dans les filières les plus porteuses d'avenir, et il est raisonnable de croire que le sont l'électronique et la productique, mais il ne saurait évidemment se désintéresser, dans son projet de budget, de l'ensemble des productions plus traditionnelles de notre pays, car elles assurent l'emploi de millions de travailleurs.

Des projets concernant l'industrie textile, les machines-outils, l'industrie du bois ont redonné l'espoir dans certaines branches d'activité. A cet égard, dans ce projet de budget, une intervention spécifique, l'aide au papier journal, est encourageante pour certaines papeteries, mais elle rappelle combien il est urgent d'élaborer un plan d'ensemble pour le papier et le carton. Les travailleurs attendent ce plan, dans des entreprises malheureusement parfois très vétustes, car il leur servira à apprécier les chances de leur avenir.

Mais le secteur sur lequel je tiens à insister particulièrement est celui de la métallurgie et de ses produits de transformation, en pensant notamment aux choix inévitables qui, en ce domaine comme dans d'autres, vont devoir être faits, notamment dans le secteur public.

Vous nous avez dit l'autre jour, monsieur le ministre d'Etat, que les dotations en capital accordées aux entreprises nationales du secteur industriel auraient pour objet essentiel de financer des projets industriels de ces entreprises, non de restructurer leurs bilans — c'est évidemment indispensable pour que l'argent de l'Etat serve à des investissements productifs.

Des « contrats de plan » seront incessamment discutés, et des conventions signées, nous le savons. Le principe de l'autonomie de gestion des groupes ayant été retenu, les plans que ceux-ci présentent vont entraîner des choix entre certaines filiales, que le groupe aura jugé comme porteuses — ou non — d'avenir.

On comprend donc l'inquiétude des travailleurs de certaines unités de production qu'une gestion plus financière qu'industrielle et une insuffisance d'investissement et de recherche, dans les années précédant la nationalisation, ont rendu peu compétitives. Va-t-on décider de leur sort au vu des résultats actuels de la politique passée ou bien plutôt sur les potentialités d'une politique nouvelle et différente ?

En nationalisant, nous n'avons pas voulu risquer de désorganiser la production en détruisant la synergie de groupes qui avaient une vie industrielle propre ; mais il existait aussi, il est vrai, une logique propre à ces groupes, et elle peut encore influencer leurs propositions de projets industriels.

Grâce à la nationalisation, les travailleurs ont maintenant des administrateurs qui donnent leur avis sur ces propositions ; mais leur a-t-on fourni tous les éléments d'évaluation de la situation, et leur a-t-on demandé leur avis sur les critères retenus ?

En outre, dans cette période de transition pour les droits des travailleurs, si les délégués des comités d'entreprise n'ont pas été consultés par les responsables de branches sur divers aspects de la gestion antérieure et de l'organisation du travail dans leur entreprise, donc de sa productivité — qu'ils contestaient sans pouvoir l'exprimer auparavant dans un conseil d'administration — les décisions prises vont-elles tenir compte de leur expérience ?

Dans les cas où, malheureusement, il y aura des choix à faire qui condamneront certaines unités, les travailleurs s'interrogent sur les critères retenus pour le maintien ou le non-maintien d'une production dans telle ou telle région ou sur tel ou tel site.

L'analyse des réussites et des échecs a-t-elle été faite ? Et la taille optimale des unités de production a-t-elle été démontrée, en tenant compte de ce que peut apporter le savoir-faire des travailleurs et leur connaissance de l'outil de travail dans le cadre de nouveaux rapports sociaux où la dimension de ces unités joue elle-même un rôle ?

Les « contrats de Plan », qui doivent porter sur la production industrielle, mais aussi sur l'équilibre d'un bassin d'emploi, ne doivent-ils pas prendre en compte le maintien en activité sur des sites où une entreprise s'est installée, pour des raisons économiques, au temps où ces sites lui apportaient l'énergie hydroélectrique, qui allégeait ses prix de revient, et une main-d'œuvre disponible — tel est le cas dans les vallées des régions montagneuses ? Ces sites ont été façonnés économiquement et humainement par l'activité en cause, et sur le groupe, de ce fait, pèse une certaine responsabilité.

On ne peut pas maintenir l'emploi durablement sans rentabilité, il est vrai, mais il peut être encore plus coûteux de ne pas le sauvegarder jusqu'à sa reconversion le cas échéant. Les « contrats de Plan » me semblent devoir tenir compte des délais nécessaires à cette reconversion.

Sans doute, monsieur le ministre d'Etat, ce difficile problème ne peut pas être résolu par votre seul ministère, puisqu'il met en jeu à la fois la production industrielle, l'emploi, la formation et l'aménagement du territoire. Mais il me semble que le débat budgétaire, en ce qu'il a de particulier à chaque ministère et de global pour le Gouvernement de notre pays, doit offrir l'occasion de préciser cette coordination.

Des « contrats de Plan » permettant de passer des restructurations purement financières que nous avons connues à des restructurations tenant compte de l'ensemble de leurs propres conséquences demandent bon nombre de consultations : consultation, sur ces contrats mêmes, des entreprises — directions et travailleurs — des organismes professionnels et syndicaux, des structures régionales et locales, ainsi que des élus locaux.

C'est à ce prix, vous le savez, qu'une politique industrielle volontariste, qui comporte forcément des moments difficiles,

deviendra un des éléments décisifs d'un plan démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Messieurs les ministres, le projet de budget de la recherche, je le constate, montre que se poursuit l'effort entrepris par le Gouvernement pour sortir la recherche scientifique et technologique du gouffre au fond duquel la gauche l'a trouvée.

C'est la traduction normale des axes de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet dernier, eux-mêmes tracés par le colloque national et adoptés par notre assemblée. Votre projet consacre une croissance de 17,8 p. 100 du budget civil de la recherche.

Dotée de 15 milliards de francs, la recherche-développement confirme la décision du Gouvernement de donner un caractère prioritaire à la recherche. C'est une des conditions essentielles, en effet, pour sortir notre pays de la crise.

Ce projet de budget doit permettre d'aller vers une croissance équilibrée de l'effort de recherche dans ses différents secteurs.

La recherche fondamentale, il est satisfaisant de le constater, bénéficie d'une progression qui renforce son importance dans l'effort national de recherche et de développement.

Quant au choix d'un effort soutenu pour les recherches appliquées et les programmes de développement technologique, il correspond aux orientations adoptées par notre assemblée dans la loi d'orientation et de programmation. Il répond aussi aux objectifs économiques et sociaux du Gouvernement pour surmonter les retards accumulés par notre appareil de production.

Cependant, il est indispensable que la politique active de l'Etat reflétée par le budget soit « accompagnée » dans le secteur industriel d'initiatives des industriels eux-mêmes. La loi d'orientation est fondée sur cet équilibre.

Or il apparaît qu'une fois encore les entreprises « traînent les pieds », en dépit des multiples incitations, non seulement politiques, mais aussi financières, dont elles bénéficient.

Trop peu nombreuses sont les entreprises qui font de la recherche : 1 300 contre 5 000 en République fédérale d'Allemagne, et l'effort consenti par les entreprises est chez nous généralement plus faible.

Les informations dont nous disposons pour les six derniers mois de 1982 — informations fournies au demeurant par M. Charzat — et sur les perspectives pour 1983, confirment la passivité de nos industriels. Certains grands groupes nationalisés n'échappent pas à la règle. Leur budget de recherche ne dépasse guère celui de l'année en cours.

C'est souligner tout le rôle que doivent jouer les comités d'entreprise auxquels, sur notre proposition, des pouvoirs spécifiques en matière de recherche ont été dévolus. Le Gouvernement devrait envisager de les aider, je crois, à mieux accomplir leur mission, en prenant en considération leurs délibérations pour contrôler l'affectation des fonds de recherche à l'entreprise.

La recherche sur tous les fronts : c'est une stratégie que nous croyons nécessaire ! Sans se réduire à un utilitarisme étroit, la recherche, pour être réellement porteuse d'avenir, doit s'inscrire dans l'effort de reconquête de notre capacité de production, et elle doit permettre des avancées même dans l'industrie traditionnelle.

Des secteurs entiers sont confrontés à de graves difficultés — la sidérurgie, la chimie, les métaux non ferreux, le bois, le papier — victimes qu'ils sont de la politique de casse qui a été pratiquée pendant le septennat précédent. Ces industries existent, elles répondent à des besoins de la nation. Nous pensons qu'elles doivent bénéficier de toute la sollicitude de la recherche pour promouvoir leur renouveau et leur développement. C'est le contraire de la politique des créneaux qui a asphyxié le tissu industriel.

Cependant une bonne politique de recherche suppose beaucoup de chercheurs avec un bon statut et des revenus convenables.

Le desserrement des flux d'entrée qu'induit la croissance des effectifs permettra à l'appareil de recherche de se renouveler et d'accroître sa qualité.

En dépit de ces progrès, il est particulièrement regrettable que la situation de sous-classement chronique dans laquelle le pouvoir précédent a maintenu de nombreux ingénieurs, techniciens et personnels administratifs, ne puisse évoluer plus vite.

Par ailleurs, le problème des chercheurs travaillant sous contrat de recherche financé par des fonds publics demeure à résoudre, surtout en sciences sociales. Il est nécessaire de redéfinir la politique contractuelle et d'intégrer ces personnels dans des organismes publics.

Les personnels de la recherche attendent beaucoup de leur futur statut. Des informations sur ce point intéresseraient certainement nos collègues. Pour ma part, je souhaite que ce statut corresponde aux revendications des chercheurs, que la loi d'orientation et de programmation de la recherche a d'ailleurs largement prises en compte.

Je formulerai une dernière remarque à propos de la dimension régionale de la recherche, qui devrait accompagner la décentralisation.

Il semble que l'articulation entre les besoins régionaux et le potentiel scientifique et technique ne soit pas toujours satisfaisante et que les crédits soient encore « à la traîne ».

Voilà les brèves remarques que je voulais formuler, monsieur le ministre d'Etat, en vous apportant le soutien du groupe communiste pour votre projet de budget pour la recherche. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Messieurs les ministres, mes chers collègues, les dotations en capital de l'Etat aux entreprises publiques du secteur industriel augmenteront considérablement en 1983.

Ces programmes d'investissement devraient contribuer efficacement à la mise en valeur du patrimoine industriel national. Toutefois, il conviendra de veiller à ce que le souci de rentabilité et de bonne gestion des plans de développement ne soit pas en contradiction avec l'aménagement du territoire, qui est également nécessaire.

C'est la crainte que l'on peut éprouver à propos de l'industrie de l'aluminium. A l'origine, les usines d'aluminium, grosses consommatrices d'énergie électrique, ont été installées à proximité des usines hydro-électriques. Aussi la production d'aluminium se voit-elle actuellement presque essentiellement située en zone de montagne.

Les difficultés d'approvisionnement et, surtout, le coût excessif de l'énergie électrique avaient déjà conduit le groupe Pechiney à réduire progressivement ses investissements en France et à construire des usines beaucoup plus importantes à l'étranger. Aujourd'hui, une crise mondiale frappe le marché. La faiblesse de la demande a provoqué un effondrement des cours, en dépit d'une sous-utilisation des capacités de production. Les gros producteurs ont été conduits à réduire considérablement leur activité, notamment aux Etats-Unis et au Japon.

L'industrie française subit cette crise encore plus durement puisqu'elle travaille dans des conditions beaucoup plus défavorables. En effet, le prix de l'énergie électrique, qui représente quelque 30 p. 100 du coût de la production, est environ deux fois plus élevé qu'à l'étranger — 16 centimes le kilowatt contre 8 centimes au Canada, par exemple. Ce marasme s'est traduit par un gonflement anormal des stocks et par une réduction à 90 p. 100 de la production. En juillet dernier, l'arrêt de séries d'électrolyses à Saint-Jean-de-Maurienne et à Lannemezan aurait provoqué la suppression de trois cents emplois.

Cette réduction d'activité se poursuit en Ariège, où la seule usine du groupe à produire de l'aluminium raffiné voit sa production tomber, en 1982, à 25 p. 100 de ce qu'elle était en 1978. Cette évolution provoque une très grande inquiétude dans les usines de montagne, d'autant plus que se propagent des rumeurs concernant des projets de concentration dans des unités plus importantes de 200 à 300 000 tonnes qui seraient créées à proximité du littoral. Si de tels projets se réalisaient, les conséquences en seraient désastreuses pour ces régions déjà très défavorisées, sans pour autant apporter les améliorations de gestion escomptées.

Bien que les usines actuelles aient un niveau de production plus modeste que celles qui seraient projetées, elles possèdent bien d'autres atouts du fait de leur diversité et de leur spécialisation. Lors de leur implantation et tout au long de leur fonctionnement, elles ont provoqué une grave pollution qui s'est traduite par des nuisances de toutes sortes sur la faune et sur la flore. Serait-il raisonnable que des sites à jamais

dénaturés soient maintenant abandonnés et que l'on provoque ailleurs des pollutions nouvelles et peut-être plus grandes, ainsi que le laisse craindre l'expérience australienne ?

La modernisation des usines existantes présenterait l'avantage d'améliorer la production tout en évitant des investissements excessifs. La modernisation de l'usine de Sabarat par exemple, en Ariège, permettrait de porter, avec des investissements limités, la production des usines du Viedessos à 90 000 tonnes, c'est-à-dire près du seuil jugé optimal de 100 000 tonnes.

Les établissements actuels ont su aussi acquérir une spécificité et une très haute technicité qui a maintenu leur compétitivité en dépit du désavantage qu'entraîne le prix élevé de l'énergie. L'usine de Mercus a obtenu d'excellents résultats dans le domaine du raffinage et son brevet a été vendu récemment au Japon. L'usine d'Auzat détient le record pour les économies d'énergie.

Ces établissements contribuent utilement à l'aménagement du territoire, dans des régions où l'activité économique est déjà très réduite. Ils donnent du travail aux entreprises sous-traitantes, apportent leur contribution aux finances des collectivités locales et offrent des emplois dans des régions entières qui se dépeuplent très dangereusement.

Alors, puisque le plus grand handicap de nos usines est le prix de l'énergie, n'est-il pas possible, monsieur le ministre d'Etat, qu'une négociation avec E. D. F. aboutisse à attribuer à l'industrie française les moyens de se développer et de rester compétitive tout en conservant son rôle économique dans les zones défavorisées ?

Il est temps de déterminer des orientations pour lever l'inquiétude des personnels de ce secteur et des populations des régions concernées. Je vous demande de veiller à ce que des décisions interviennent très rapidement en ce sens et qu'elles prennent pleinement en compte tous les atouts que présentent les établissements existants, lesquels ont administré la preuve que le souci de bonne gestion peut se concilier avec la nécessité de maintenir une activité économique dans les zones de montagne. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Prat.

M. Henri Prat. Le sujet que je veux brièvement évoquer concerne en réalité plusieurs ministères car il a trait au Grand Sud-Ouest mais, plus largement, à l'ensemble du pays en raison de la dimension qu'atteint la société nationale Elf-Aquitaine.

Les solutions aux problèmes de cette dernière pourraient même avoir valeur d'exemple pour rendre tangible le changement de la définition de notre politique industrielle et de l'autorité du Gouvernement en ce domaine.

L'épuisement progressif du gisement de Lacq et les modifications de situation qu'il laisse entrevoir exigent que l'on se préoccupe dès maintenant de l'avenir. Comme vous l'avez très justement déclaré, monsieur le ministre d'Etat, il appartient au Gouvernement de manifester sa volonté de rechercher des solutions avant qu'il ne soit trop tard. Pour Lacq, il est grand temps de le faire.

Etudier les évolutions industrielles, leurs conséquences sur l'emploi, adapter ces évolutions aux besoins nouveaux et détecter dès maintenant la nature et le type d'emplois qu'il conviendra de créer et préparer les formations adaptées pour disposer en temps voulu d'une main-d'œuvre qualifiée, telles doivent être nos préoccupations.

En l'absence d'informations relatives aux orientations de la politique industrielle dans ce secteur, les travailleurs, la population et les élus s'interrogent sur les décisions susceptibles d'intervenir et qui pourraient porter un coup fatal à la vocation d'industrie lourde du complexe de Lacq.

Parmi les informations plus ou moins contrôlées qui circulent, l'une concerne l'abandon de tout investissement dans la fabrication de styrène. La fermeture de l'unité qui fabrique ce matériau, la seule du sud de la Loire, ferait peser des menaces très lourdes sur l'ensemble de la chaîne pétrochimique de l'usine de Lacq et entraînerait la suppression de plusieurs centaines d'emplois d'une haute technicité, avec une anticipation de près de dix ans par rapport aux échéances normales provoquées par le déclin physique des productions de gaz du gisement.

Une autre information concerne le projet de diminution très sensible des livraisons de gaz à la centrale thermique d'Artix, laquelle produit principalement de l'électricité pour l'usine d'aluminium de Pechiney. Cette diminution serait une première étape vers une fermeture à court terme — inquiétude qu'exprimait tout à l'heure mon collègue M. Bonrepaux — laquelle entraînerait le départ du complexe de Lacq de quelque 800 salariés, qu'ils soient à E. D. F. ou à Pechiney.

Vous avez déclaré dernièrement, monsieur le ministre d'Etat, qu'il était un peu tôt pour juger de l'intérêt de l'achat de Texas Gulf par la S. N. E. A. A ce jour, cette opération ne me paraît pas très rassurante. En tous les cas, nous avons l'assurance qu'elle aura coûté beaucoup, beaucoup d'argent.

Enfin, une récente information, officielle celle-là, nous apprend qu'Elf-Aquitaine vient d'ajourner l'important projet de regroupement à Pau de sa division Recherche - exploration - production. Je suppose d'ailleurs que votre collègue André Labarrère, maire de Pau, a dû lui aussi s'en émouvoir.

De tout cela, il résulte une inquiétude profonde et une interrogation capitale sur l'avenir de l'activité non seulement de la S. N. E. A. à Lacq, mais aussi de nombreuses entreprises qui en dépendent.

Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir décidé de venir sur place prochainement. Vous aurez ainsi l'occasion de préciser de quelle façon le Gouvernement, qui bénéficie de la confiance totale des travailleurs, entend appliquer l'orientation industrielle d'une politique de changement dont on attend beaucoup.

S'agissant d'une entreprise depuis longtemps nationale, cette démarche pourrait, je le disais en commençant, avoir valeur d'exemple. Je souhaiterais donc, messieurs les ministres, que, dans la mesure où il vous est possible de faire aujourd'hui, vous traciez devant nous les grandes lignes de l'orientation qui guident la nouvelle politique industrielle du Gouvernement et ses conséquences prévisibles sur le cas que je viens d'exposer et que vous avez d'ailleurs commencé à évoquer vous-même cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Mesdames et messieurs les députés, je vais m'efforcer de répondre brièvement aux principales questions abordées par les différents orateurs.

Je répondrai d'abord à M. Bassinet. En ce qui concerne la répartition de l'effort de recherche entre entreprises publiques et entreprises privées, vous savez que la loi d'orientation et de programmation prévoyait une croissance annuelle de 6 p. 100 pour les entreprises privées parce que le nombre de celles d'entre elles qui font la recherche est proportionnellement peu important, et une croissance de 10 p. 100 par an pour les entreprises nationales qui disposent souvent de services de recherche particulièrement étoffés. Les données disponibles de l'année 1982 sont actuellement un peu en retrait sur le cheminement prévu, mais elles témoignent néanmoins d'une accélération progressive. Je pense que les mesures arrêtées, avec l'adoption du crédit d'impôt recherche, devraient permettre — en tout cas elles sont calibrées pour cela — la montée en puissance de notre recherche industrielle.

M. Bassinet m'a posé une question sur le 7e programme mobilisateur. Les crédits de l'Anvar seront en augmentation considérable, puisque cette agence distribuera l'an prochain près de 750 millions de francs d'aide à l'innovation, sans compter les primes à l'innovation et le soutien technique qu'elle continuera d'apporter à de nombreuses entreprises. Une réforme des centres techniques sera préparée, sur la lancée des premières réflexions qui avaient été conduites à l'occasion du colloque national sur la recherche.

M. Bassinet m'a demandé ensuite si l'I. N. E. D. serait transformé en établissement public à caractère scientifique et technique. Cette transformation des établissements publics administratifs en établissements publics à caractère scientifique et technique est discutée cas par cas. Aucune décision n'est prise en ce qui concerne l'I. N. E. D., dont la tutelle principale est exercé par le ministère du travail, et dont les crédits ne dépendent du ministère de la recherche et de l'industrie que pour ce qui concerne le budget civil de la recherche et du développement technologique.

M. Bassinet m'a également posé une question sur la réforme de l'O. R. S. T. O. M. et du G. E. R. D. A. T. Le G. E. R. D. A. T. doit être transformé en établissement public à caractère industriel et commercial et il sera rapproché de l'O. R. S. T. O. M. De nouveaux responsables ont été nommés. Un comité permanent de recherche pour la coopération avec les pays en voie de déve-

loppement a été constitué. Le programme mobilisateur est mis en place. Il comporte l'organisation de groupements d'intérêt public et la création de filiales de valorisation.

Enfin, je confirme que le décret relatif au conseil supérieur de la recherche et de la technologie sera prochainement publié. Le texte en est prêt. Il ne s'agit que d'une question de jours. Ainsi les principales composantes du monde de la recherche pourront-elles être associées plus étroitement et d'une manière plus continue à l'élaboration de la politique de recherche, qui, d'ailleurs, ne fait pour le moment qu'exécuter la loi que vous avez votée et qui a été promulguée le 15 juillet dernier. L'état de préparation des textes montre que le rythme qui a été tenu pendant un an dans le domaine de la recherche ne se relâche pas.

M. Gantier...

Plusieurs députés socialistes. Absent !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie... a évoqué la chute de l'activité industrielle.

Effectivement, je le répète, l'industrie ne peut pas s'abstraire de la conjoncture économique. Mais il est tout à fait inexact que le budget ne concerne que quelques secteurs non représentatifs, comme l'informatique ou la machine-outil. L'Etat actionnaire remplit son devoir, alors que, il faut bien le reconnaître, les actionnaires privés ne l'avaient pas fait. Aussi les dotations en capital concernent aussi bien la sidérurgie que la chimie ou l'industrie des métaux non ferreux, je pense en particulier à Pechiney-Ugine-Kuhlmann.

M. Gantier cite beaucoup M. Pierret, je l'en félicite. Je lui rappellerai que ce dernier a déclaré qu'il fallait serrer les rangs.

M. Bruno Bourg-Broc. M. Laignel aussi !...

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je souhaite que M. Gantier s'inspire toujours des déclarations de M. Pierret et je tiens à lui dire que s'il avait bien voulu m'écouter il aurait su que les grands axes sont clairement définis : restructuration et modernisation des secteurs de base, modernisation des industries de transformation, développement des industries créatrices d'emplois ou d'activités nouvelles. Tout cela doit être mené de front.

M. Gantier déclare qu'il est honnête, et les autres pas. Il pèche simplement par une certaine propension à l'idéologie, c'est-à-dire cette tendance à substituer une logique abstraite à l'observation concrète des faits.

M. Michel Cherzat, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche* Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est son côté socialiste !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, Je pense justement que les idéologues sont bien sur vos bancs, messieurs de l'opposition...

M. Louis Lareng. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. ... car penser que la France réussirait mieux si elle était le pays non pas de Colbert mais de Cobden, c'est vraiment manifester une étrange cécité quant à l'évolution industrielle du monde contemporain.

Autant que je sache, le pays de Cobden ne se signale pas par une réussite industrielle exemplaire, si j'en juge par le nombre de chômeurs. Bientôt 3,5 millions et 2 millions, ce n'est pas tout à fait la même chose que d'en compter 3.

M. Francis Geng. Tout va bien en France !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je ne dis pas cela, je dis simplement que nous avons hérité de cette situation, qu'il est difficile de la redresser, et que j'en mesure les difficultés.

M. Francis Geng. Elle a empiré !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Elle n'a pas empiré car les moyens que nous avons pris nous permettent de la redresser...

M. Bruno Bourg-Broc. Elle empire chaque jour !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. ... et en particulier, je le crois, l'expansion du service public.

J'ajoute que ce sont souvent les entreprises publiques qui obtiennent les meilleurs résultats à l'exportation. Je souhaite d'ailleurs qu'elles prêtent leur aide aux entreprises privées, en particulier au réseau des petites et moyennes entreprises, comme le fait par exemple P. U. K.

Je regrette que M. Gantier, quand il parle des décisions annoncées par M. Jobert, évoque aussitôt les risques de rétorsion. Il faut cesser de s'excuser d'exister ! Il faut prendre les moyens de se faire tant soit peu respecter, non pas dans je ne sais quel souci de protectionnisme, mais uniquement dans un souci d'équilibre et pour défendre les intérêts du pays.

A cet égard, j'invite les députés de l'opposition à témoigner d'un peu plus de fermeté. Puisqu'ils ne manquent généralement pas, quand ils attaquent le Gouvernement, de manifester une certaine pugnacité, ils devraient utiliser cette qualité pour inciter tous ceux qu'ils peuvent influencer — mieux que le Gouvernement — à faire leur travail au service du pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Desgranges a évoqué les petites et moyennes industries en s'attachant au problème important du crédit inter-entreprises. En la matière il y a, au-delà d'un certain développement, un phénomène qui n'est pas simple car il met en difficulté de nombreuses P. M. I.

Du côté des administrations, un certain effort a déjà été consenti, et il doit être poursuivi, pour réduire les délais de paiement et pour inciter tous les organismes, y compris d'ailleurs les entreprises nationales, à en faire autant.

Pour le reste, il est difficile de légiférer dans une matière aussi complexe et l'accord négocié au sein du C. N. P. F. — ce n'est pas tous les jours que je me félicite de son attitude — entre producteurs et distributeurs me paraît une initiative heureuse.

Je répondrai également à M. Desgranges que la préoccupation du développement des P. M. I. est présente dans toutes les actions de politique industrielle. Par exemple, des financements sont prévus pour aider ces entreprises à s'équiper dans le cadre du plan machine-outil. Cent millions de francs ont été consacrés à de telles actions en 1982 et ils ont permis de financer plus de 600 dossiers. Dans le textile, ce sont les P.M.E. qui bénéficient de la plupart des 2 000 contrats « emploi-investissements ». Dans l'électronique, sur les 250 dossiers financés en 1982, sur le chapitre 64-96 de mon budget, 200 émanaient de P. M. E.

En ce qui concerne enfin les rapports entre ces P. M. E. et les entreprises nationales, je rappelle que j'ai demandé à ces dernières de m'adresser un compte rendu annuel de leur politique et de développer, autant que faire se pouvait, des contrats de stabilité.

M. Tavernier a évoqué les problèmes du C. E. A. en soulignant une certaine insuffisance de ses crédits.

Je lui indique d'abord que les recettes propres du C. E. A. s'accroîtront de 27 p. 100 en 1983. Par ailleurs, pour permettre la poursuite de certains programmes ayant une rentabilité rapide, j'ai fait en sorte que le C. E. A. puisse emprunter 300 millions de francs en deux fois : 150 millions de francs en tout état de cause et 150 millions supplémentaires si ses recettes propres ne répondaient pas à son attente.

M. Tavernier a également traité du programme relatif aux nodules polymétalliques. Il sait sans doute que la préparation de ce programme exige que nous disposions de dossiers scientifiques et techniques solides pour pouvoir préparer, sereinement, le passage à une phase de développement technologique et industriel. Cette première étape, dans laquelle nous sommes, comprend des études de système, un examen comparatif des techniques de ramassage, une poursuite de l'effort de reconnaissance des fonds océaniques et, bien entendu, la continuation du développement du préleveur automatique.

Ces différentes actions correspondent à une enveloppe annuelle de l'ordre de 50 millions de francs partagés entre le C. E. A. et le Cnexo. Ces deux organismes vont rapidement créer un groupement d'intérêt public dont l'objet sera de conduire les actions définies précédemment. L'effort financier que nous consacrerons ainsi au cours des deux ou trois prochaines années est du même ordre de grandeur que celui consenti par les Japonais et les Allemands. Il est suffisant pour nous placer en excellente position sur le plan international, dans la perspective de négociations éventuelles pour préparer un programme industriel avec des partenaires étrangers, notamment européens.

Mme Goeuriot a appelé mon attention sur le problème de la sidérurgie dont je me préoccupe déjà beaucoup. Je m'efforce, en effet, de faire en sorte que la modernisation intervienne

après une concertation aussi poussée que possible et dans des conditions qui impliquent des implantations nouvelles et des reconversions réussies.

Mme Gocuriot a également mentionné le problème des mines de fer. Une réunion doit prochainement avoir lieu sur ce sujet, car il est vrai que, là comme ailleurs, nous rencontrons souvent l'héritage du conformisme qu'elle a signalé. Mais il n'est pas seul en cause ; ce secteur connaît aussi des difficultés réelles.

Cela dit, je ne veux pas dissimuler à la représentation nationale que trop d'habitudes de pensée n'ont pas encore changé. Il y a trop d'inertie, trop de lenteurs dans l'intégration de nouveaux critères de gestion dans les missions nouvelles qui sont fixées aux entreprises nationales. Il faut que tout cela rentre dans les mœurs, mais je ne peux l'imposer seul. Je ne peux agir efficacement qu'en convainquant tous les intéressés. C'est une tâche difficile mais il n'y a pas de raison de penser que nous ne pouvons pas la mener à bien.

M. Gong, en évoquant les problèmes des P. M. E., a chanté une complainte sur un ton relativement badin.

M. René Soury. C'est son habitude ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Cela fait que j'ai eu quelque peine, à certains moments, à le prendre tout à fait au sérieux, bien que les problèmes dont il a parlé soient réels.

Les difficultés des entreprises doivent en effet être traitées sérieusement, dans le souci de les alléger ; or cela n'est possible que par une relance de la production, et il le sait bien.

M. Lareng a soulevé le problème des programmes mobilisateurs, de leur structuration, du développement du génie biomédical, de l'avenir de l'emploi scientifique et il m'a posé, en particulier, la question du reclassement des I. T. A. pour lesquels des crédits ont été prévus. Ces crédits ne sont peut-être pas à la hauteur de ceux qu'il faudrait si l'on voulait intégrer tout le monde. Mais cela n'est pas possible, on ne peut intégrer que ceux qui le méritent, et en tenant compte du fait que la priorité va aujourd'hui aux créations d'emplois.

Malgré tout, des crédits importants ont été dégagés en la matière et un grand nombre d'intégrations ont été réalisées. Pour être allé à Toulouse, il y a quelque temps, je sais qu'il reste encore quelques intégrations à réaliser. Cela se fera progressivement et, il faut le dire, en fonction d'un certain nombre de critères de qualité.

M. Lareng a également traité du problème de la formation des jeunes à la recherche. Je lui rappelle que les allocations de recherche du ministère de la recherche et de l'industrie ont été relevées et qu'elles sont passées à 3 800 francs à partir du mois d'octobre 1982. Leur nombre sera accru de 100 unités lors du collectif de fin d'année. De même, le montant des bourses de docteur ingénieur du C. N. R. S. a été relevé.

M. Lareng m'a aussi interrogé, ainsi que M. Montdargent, sur le contenu des propositions qui seraient faites en ce qui concerne le statut des personnels de la recherche. Je peux répondre aux deux honorables parlementaires que ce statut sera prochainement communiqué aux organisations syndicales après la concertation interministérielle. Le projet met l'accent sur la définition d'une carrière minimale de base, sur l'importance des critères scientifiques dans l'attribution des titres et des fonctions et sur la dissociation entre le grade, d'une part, les titres et la fonction, d'autre part.

M. Kléber Haye a évoqué les problèmes de la recherche et de l'industrie en soulignant le poids du passé qui est effectivement ressenti dans beaucoup d'affaires. Nous devrions en effet investir davantage là où l'on peut créer des technologies compétitives ou des emplois solides. Mais on ne prépare pas l'avenir sans se préoccuper du présent. La création du ministère de la recherche et de l'industrie obéit d'ailleurs à la préoccupation d'une vision à long terme.

Je suis heureux que M. Haye ait parlé des journées de politique industrielle qui ne seront que le début d'une réflexion à laquelle je vous remercie tous d'avoir participé. Chacun l'a fait à sa manière, certes, mais j'imaginais bien que, dans des débats de ce genre, il y aurait forcément des avis différents. Cela est tout à fait légitime, l'essentiel étant de faire en sorte que la cohérence de la politique menée dans ce domaine soit améliorée. Or elle ne peut être améliorée qu'à travers la discussion et le débat démocratique.

M. Soury s'est attaché au développement industriel en zone rurale. La création de directions régionales de la recherche et de l'industrie correspond au souci de se tenir davantage à l'écoute des problèmes réels des régions afin de faire la part à ces petites entreprises qui peuvent parfaitement trouver des causes de développement dans des technologies avancées et dans le tissu humain qui existe sur place. Nous ne pouvons pas déménager la France...

M. André Soury. Ils l'ont fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. ... et nous devons chercher à obtenir un développement industriel qui colle autant que possible au terrain.

Je ne suis pas le mieux placé pour vous répondre. C'est au ministre qui a en charge le Plan et l'aménagement du territoire qu'il appartient de vous parler du rôle du F. I. D. A. R. ou de l'agence pour le développement industriel du Massif central.

Il doit cependant exister une étroite coordination entre ses services et les miens, pour apporter des solutions convenables aux problèmes que rencontrent des secteurs tels que l'horlogerie dans le Haut Doubs, le décolletage en Haute-Savoie, la lunetterie dans le Jura, et bien d'autres.

M. Gatel a évoqué la nécessaire mobilisation, le rôle des directions générales de la recherche et de l'industrie et il m'a posé certaines questions relatives à la mission des entreprises nationales.

J'ai déjà indiqué, à ce propos, que les entreprises nationales devaient être compétitives, car l'Etat ne peut pas se permettre d'ajouter des ardoises aux ardoises ; cela n'est pas possible. Mais elles doivent aussi — et c'est le deuxième message que j'ai tenu à faire passer à leurs présidents — intégrer, à leur stratégie, les exigences de l'ambition et de la solidarité nationale. Il faut, en particulier, qu'elles veillent à apporter leur contribution à la victoire que nous devons remporter dans la bataille pour l'équilibre commercial, car c'est une bataille pour l'indépendance nationale.

Enfin, elles doivent apporter leur contribution à la solution des problèmes d'emploi.

En ce qui concerne le rachat de Texas-Gulf, je ne puis que rappeler qu'il a été autorisé par le ministre de l'économie et des finances ; il s'agit donc d'un fait acquis et je n'ai pas à le commenter davantage.

Evidemment, toute entreprise comporte des risques, comme vous l'avez d'ailleurs fort bien dit à propos du rachat d'American Motors par Renault. Mais une telle action permet aussi de développer la production du modèle Alliance aux Etats-Unis avec un taux d'intégration certes élevé, mais qui laisse la place pour un développement commercial entre la France et les Etats-Unis.

M. Gatel m'a aussi demandé de préciser la doctrine du Gouvernement dans le domaine des investissements. Nous sommes évidemment soucieux que se développe, en France même, le maximum de capacités scientifiques, technologiques et industrielles. Je le dis et je le répète. Cela ne signifie pas qu'il faille refuser les investissements à l'étranger. Nous devons cependant faire en sorte qu'ils répondent aux nécessités de l'intérêt national. Il vaut donc mieux privilégier les investissements commerciaux, mais certains investissements industriels sont nécessaires. Il faut le reconnaître parce que c'est la vérité. Nous devons également admettre que les investissements étrangers en France sont les bienvenus. Je l'ai déjà dit, mais j'ai ajouté — or cela n'a pas toujours été reconnu : pour peu qu'ils contribuent à créer dans notre pays des capacités scientifiques, technologiques et industrielles. Ce n'est en effet qu'en agissant ainsi que nous pourrons développer le tissu industriel de notre pays qui est naturellement ouvert sur le monde extérieur.

Mme Sicard a appelé mon attention sur l'urgence de mettre en œuvre un plan d'ensemble dans le secteur du papier-carton. Je peux lui indiquer qu'un tel plan est actuellement en cours d'élaboration.

Elle a également souhaité que l'aide financière de l'Etat aille davantage à l'investissement qu'à la restructuration des bilans. C'est une des orientations que j'ai données ; je m'y attache, mais il faut bien apurer le passé et éponger les dettes qui nous ont été léguées avec les nationalisations. J'ajoute que, en raison de la conjoncture actuelle, beaucoup de ces entreprises sont encore loin d'avoir rétabli leur compétitivité. Mais cela ne sera possible que si elles modernisent leurs installations.

Mme Sicard a aussi insisté, comme M. Montdargent, sur le rôle des travailleurs dans la restructuration de certains groupes. Mes services s'efforcent de mener toutes les négociations nécessaires en étroite relation avec les organisations syndicales. Néanmoins les décisions doivent intervenir vite, car les contrats de Plan seront élaborés dans les prochains mois et il faut que certaines restructurations, comme celles qui sont intervenues dans la chimie et qui obéissent à des logiques industrielles claires, interviennent dès maintenant. Par conséquent, il faut concilier la nécessité de permettre l'initiative des travailleurs — ceux-ci seront d'ailleurs d'autant mieux mobilisés que leur énergie pourra s'inscrire dans la définition de contrats de Plan à l'horizon 1988 — avec une certaine rapidité d'exécution. Je suis là pour établir un certain équilibre.

M. Montdargent a insisté sur le rôle des comités d'entreprise dans le domaine de la recherche. Il est bien évident que toutes les délibérations qu'ils prendront en la matière seront examinées par mes services. C'est un peu le but de ces institutions qui se mettent en place avec le conseil supérieur de la recherche et de la technologie.

Il a également traité des problèmes de l'emploi scientifique mais j'ai déjà répondu sur ce sujet.

M. Bonrepaux a mentionné la question de l'aluminium. Je puis lui confirmer qu'un groupe de travail a été constitué pour faire en sorte que l'application des tarifs particuliers d'électricité permettent de maintenir en France une industrie de l'aluminium. Cela signifie qu'il faudra construire des usines modernes et compétitives, en France, alors que si nous ne faisions rien nous aurions une totale délocalisation de cette industrie. D'autres branches que celle de l'aluminium sont d'ailleurs concernées.

M. Prat a évoqué les problèmes de la société nationale Elf-Aquitaine, mais je ne lui répondrai que pour le secteur de la chimie.

En effet la S. N. E. A. a des responsabilités importantes dans ce domaine et il faudra que le contrat de Plan définisse l'avenir des différents sites. Je laisse à mon collègue chargé de l'énergie le soin de répondre plus précisément à M. Prat sur l'avenir de Lacq. Je veux cependant dire qu'en ce qui concerne la centrale d'Artix, alimentée en gaz, c'est moi-même qui ait donné la directive qu'elle soit branchée sur le réseau, car il n'est pas normal qu'elle soit approvisionnée à des coûts prohibitifs alors que ses besoins de base peuvent être satisfaits dans de meilleures conditions de coût. L'économie, parce que le gaz est très largement importé, représente une valeur en devises d'un demi-milliard de francs.

Au fond, beaucoup de décisions obéissent au simple bon sens. Il faudrait les prendre et si cela n'est pas toujours le cas, c'est parce que l'on vit un peu trop sur les habitudes.

Il faut, mesdames et messieurs les députés, beaucoup de bon sens, beaucoup de bonne volonté à tous les niveaux. Il est nécessaire de trouver les bonnes solutions. Je ne prétends pas toutes les découvrir, car personne n'a la vérité infuse, mais j'espère qu'une mobilisation de toutes les énergies aussi vaste que celle que je m'efforce de promouvoir à travers les journées nationales et les assises nationales de l'industrie qui s'étaleront tout au long de l'année prochaine permettra, mieux peut-être que je n'y suis parvenu ce soir à la tribune de l'Assemblée, de faire pénétrer dans le tissu industriel du pays les grands axes d'une politique industrielle ambitieuse, de nature à préserver l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, notre principale préoccupation doit être l'augmentation de notre croissance économique, qui doit nous permettre non seulement de gagner la bataille pour l'emploi et la lutte contre l'inflation, mais aussi de redonner à la France le rang qui doit être le sien et de donner au dialogue que nous devons établir avec les pays en voie de développement le contenu correspondant à nos engagements et à l'éthique qui est la nôtre.

M. Giovannelli a bien voulu rappeler les différents principes de cohérence qui gouvernent notre politique. Je l'en remercie.

M. Vial-Massat, sur la base de ces principes, a posé plusieurs questions relatives notamment à notre programme électronucléaire qui a fait l'objet d'un débat dans la presse il y a quelques semaines. Qui dit augmentation de la croissance économique dit bien évidemment croissance énergétique et politique énergétique.

Je tiens à réaffirmer que les engagements que nous avons pris devant vous pour les années 1982-1983 seront tenus et que notre programme sera poursuivi. La commission Energie du IXe Plan, qui est présidée par l'un des vôtres, s'y emploie.

Ce programme doit correspondre aux exigences de l'activité économique et au niveau que doit atteindre notre industrie électronucléaire. Il doit être également fonction de notre avance technologique qui est grande et qu'il faut maintenir et développer et de nos capacités d'exportation, comme vous l'avez, à juste titre, souligné, monsieur le député.

L'exportation comprend deux aspects : d'une part, l'exportation de centrales — dont le marché est très difficile mais nous devons être présents — d'autre part, l'exportation d'électricité. Dans ce dernier domaine, nous réalisons actuellement l'interconnexion avec l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne et nous avons engagé des discussions avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Cette politique de recherche et d'exportation va, me semble-t-il, dans le sens que vous souhaitez.

Je rappelle que le nucléaire doit favoriser le développement de l'utilisation de l'électricité dans l'industrie. L'extension de l'électronucléaire nous assure une véritable maîtrise des coûts et consacre notre indépendance.

L'électricité nucléaire doit être utilisée préférentiellement dans l'industrie dans la mesure où celle-ci en consomme toute l'année.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien!

M. le ministre chargé de l'énergie. Mais il est de notre devoir de trouver des structures tarifaires qui tiennent compte de ses coûts.

Vous constatez la parfaite cohérence et la logique qui existent entre notre politique énergétique, notre politique tarifaire et notre politique industrielle.

Monsieur Vial-Massat, en ce qui concerne les surrégénérateurs, notre réponse n'a pas changé : conformément aux engagements que nous avons pris ici-même il y a un an, leur développement expérimental commencera à partir de 1984.

M. Bois a posé des questions sur le charbon.

J'affirme à nouveau que nous accordons une très grande importance aux commissions d'évaluation que nous avons mises en place dans les différents bassins. Il s'agit de véritables commissions d'inventaire qui ne se limitent pas à répertorier les ressources charbonnières, mais qui doivent se fixer un objectif plus global mettant en relation la recherche des grands équilibres d'emploi avec les incidences en amont et en aval de la production charbonnière. Je souhaite que la direction des Charbonnages de France et notre ministère disposent très rapidement du travail de ces commissions d'évaluation, qui sont très légitimement ouvertes aux élus.

Il est donc évident que la recherche de l'indépendance énergétique et le développement d'une politique charbonnière doivent non seulement correspondre à nos objectifs, mais également se fonder sur la production nationale.

Permettez-moi, mesdames, messieurs, de rappeler que la production nationale de charbon résulte de nos investissements, de la préférence nationale que nous déterminons, de la productivité, des prix des énergies concurrentes, y compris le charbon importé, et des exigences de la politique de l'emploi. J'ai eu l'occasion de préciser il y a quelques jours que l'équilibre d'emploi au sein de chaque bassin était un objectif fondamental.

M. Théo Vial-Massat. Très bien !

M. le ministre chargé de l'énergie. La production nationale de charbon dépend aussi des exigences du développement régional de la politique industrielle, du coût lié à l'accroissement de notre indépendance nationale et de l'équilibre de notre balance commerciale.

M. Pierre Weisenhorn. Et voilà !

M. le ministre chargé de l'énergie. Je souhaite que le programme d'exploitation qui sera arrêté par les Charbonnages de France soit établi non seulement sous le signe de la plus grande concertation avec les organisations syndicales, mais également avec les élus et l'ensemble des forces vives des différentes régions. Tel est notamment le sens de la lettre que j'ai adressée très récemment au directeur général des Charbonnages de France.

En ce qui concerne le pétrole, monsieur Weisenhorn, j'ai déjà eu l'occasion de vous rappeler l'évolution du fonds spécial des hydrocarbures. Je tiens à répéter une certitude, à savoir que, à moyen et à long terme, le prix du pétrole ne peut qu'augmenter et tout raisonnement industriel qui serait fondé sur un stagnation ou sur une chute des prix du pétrole serait terriblement cruel pour un pays tel que le nôtre, qui importe 98 p. 100 de son pétrole. Je le répète car, voilà quelques mois, nous avons entendu des voix contraires ; or nous ne devons pas nous laisser séduire par ce genre de raisonnement. A un moment où nous nous faisons les avocats intransigeants du dialogue Nord-Sud, il convient que nous rappelions la nécessité de desserrer l'étau énergétique et pétrolier mondial. L'une de nos contributions consiste précisément à faire reculer notre dépendance à l'égard du pétrole.

M. Desgranges a posé une question très directe.

Je vous rappelle, monsieur le député, que diverses aides peuvent être attribuées aux petites et moyennes industries en rapport avec l'utilisation énergétique ; je pense aux déductions fiscales, aux aides financières à l'investissement, aux Sofergie. C'est la raison pour laquelle nous n'envisageons pas d'autoriser la récupération de la T. V. A. par les entreprises qui consomment du fuel-oil domestique. Je vous ferai une confidence : je souhaite qu'il y ait de moins en moins d'entreprises qui utilisent le fuel-oil domestique afin d'opérer des substitutions.

M. Weisenhorn a traité des réseaux de chaleur. Ils jouent un rôle très important pour notre indépendance énergétique. Ils sont techniquement réalisables, économiquement justifiés et rentables. Vous savez que dans le passé le taux des subventions était de 12 p. 100 ; avec le nouveau système mis en place par le fonds spécial de grands travaux, nous avons porté la subvention à 20 p. 100 et dégagé 340 millions de francs de subventions.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. le ministre chargé de l'énergie. C'est cela le changement !

M. Prat m'a interrogé sur un sujet qui lui tient à cœur en tant que responsable d'une région : pour compenser les effets de la réduction du gisement de Lacq et de celle, corrélative, de certaines unités de l'usine, la S. N. E. A. a entrepris plusieurs actions visant à conforter son implantation dans le bassin de l'Adour et à développer le tissu industriel du Sud-Ouest. Parmi ces mesures figurent le développement des laboratoires et des directions de la S. N. E. A. à Pau, et les aides à l'investissement industriel de la Sofrea. Depuis 1978 jusqu'au 30 septembre 1982, la Sofrea a dépensé en Aquitaine 306 millions de francs permettant la création ou le maintien de plus de 7 500 emplois et, pour le seul département des Pyrénées-Atlantiques, les chiffres correspondants sont de 130 millions de francs et de 3 900 emplois créés ou maintenus. Je vous chiffre les évolutions des emplois de la S. N. E. A. : à Pau, en 1979, il y avait 2 230 emplois ; en 1982, il y en a 2 740. A Lacq, en 1979, il y en avait 2 466, en 1982, il y en a 2 549. Il faut souligner que Elf contribue à la création de cent emplois dans la zone de Lacq avec le projet d'implantation d'une usine qui devrait produire 300 tonnes par an de fibres de carbone dans le cadre de l'accord avec la firme Torray. Il s'agit d'un investissement de quelque 200 millions de francs.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses précises que je puis apporter aux questions qui m'ont été posées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe Union pour la démocratie française, groupe socialiste, groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter strictement ce temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Micaux.

M. Pierre Micaux. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'énergie.

Comme lui, je pense que le responsable qui parierait sur une baisse du coût de nos approvisionnements en pétrole se tromperait lourdement et je suis d'autant plus inquiet que notre balance commerciale est déficitaire.

Ma question porte sur les économies d'énergie, qui sont évidentes et nécessaires. On peut en réaliser grâce à la biomasse, à la géothermie, mais surtout grâce aux réseaux de chaleur.

Une centrale nucléaire abandonne en pure perte quelque 65 et parfois 70 p. 100 de son potentiel énergétique. Il y a là une masse pharamineuse à exploiter pour constituer des réseaux de chaleur. Les centrales nucléaires deviendraient de véritables centrales électrocalogènes. Si j'étais écologiste dans la région de Chooz, voilà un thème sur lequel je me battrais ! Je rends au passage hommage aux vrais écologistes que sont les chômeurs de la Chiers, en les distinguant des écologistes importés pour les besoins de la cause — et de la mauvaise cause.

J'en reviens à l'objet de ma question qui a trait aux réseaux de chaleur.

Aujourd'hui, comme hier — ce qui prouve que le changement en la matière n'est pas encore arrivé et je le regrette — les réseaux de chaleur sont toujours en souffrance, entraînant des pertes, des hémorragies de devises, l'aggravation de l'endettement et des frais financiers d'E. D. F.

Monsieur le ministre, allez-vous mettre en œuvre concrètement cette politique d'économies d'énergie par réseaux de chaleur interposés ?

Voici ma première question.

M. le président. Mon cher collègue, vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Pierre Micaux. Le sujet est important. Il met en jeu des milliards de devises et l'intérêt de la nation, à commencer par celui de la majorité.

M. le président. Nous ne sommes plus dans le débat général. Veuillez poser votre question.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, est-ce que le fonds spécial de grands travaux, sur lequel 70 p. 100 des options sont déjà prises, sera maintenu ?

Deuxièmement, les crédits pourront-ils bénéficier de bonifications d'intérêt afin d'accompagner la subvention de 20 p. 100 qui me paraît, en toute objectivité, trop maigre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

M. le ministre chargé de l'énergie. La réponse que je peux apporter à vos différentes questions, monsieur le député, est positive.

Dans le fonds spécial de grands travaux figure une dotation de 340 millions de francs pour le développement des réseaux de chaleur, faisant passer le taux de la subvention de 12 à 20 p. 100.

L'utilisation des eaux chaudes des centrales électronucléaires est une source d'économies très positive. Je vous rappelle qu'après de multiples années d'attente nous avons signé un contrat très profitable avec Eurodif. Le réseau de chaleur d'Eurodif va donc entrer en activité et permettra de chauffer des serres et même de faire de l'élevage d'anguilles.

Développer les réseaux de chaleur au bénéfice de l'habitat suppose une certaine densité d'habitations, la rentabilité du réseau de chaleur variant bien évidemment selon qu'il s'agit de logements neufs ou anciens — car il faut tenir compte du temps de raccordement — et selon la distance.

Je sais par exemple qu'un de vos collègues nous a saisis très récemment d'un projet de réseau de chaleur concernant la centrale de Nogent.

M. Pierre Micaux. C'est moi !

M. le ministre chargé de l'énergie. Ma réponse à vos questions est donc positive.

M. le président. La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre d'Etat, dans votre projet de budget pour 1983, des crédits sont prévus pour dynamiser l'investissement de l'industrie française, mais ils sont surtout destinés aux entreprises nationalisées.

Le secteur privé a également besoin d'aides financières pour développer ses investissements. Il doit pour cela avoir recours le plus souvent aux banques.

Or les banques se font de plus en plus réticentes et profitent des dispositions de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 pour demander la caution des collectivités locales sur les prêts qu'elles veulent bien consentir, surtout lorsque les entreprises connaissent quelques difficultés.

Nous étions en droit d'attendre une autre attitude des banques à l'égard de notre industrie depuis qu'elles ont été nationalisées. C'est tout au moins ce qu'on nous avait affirmé au cours de la discussion de la loi de nationalisation.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que le Gouvernement devrait intervenir auprès des banques nationalisées pour qu'elles accordent aux entreprises privées les crédits dont celles-ci ont besoin, sans avoir recours, d'une façon qui va bientôt devenir systématique, à la caution des collectivités locales ?

M. Emmanuel Hamel. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. A ma connaissance, les cas dans lesquels les banques nationales demandent la caution des collectivités locales sont rares. Pour ma part je les encourage à prendre des risques. Mais il est vrai que s'agissant d'entreprises en difficulté à la survie desquelles certaines collectivités locales — je pense plus généralement aux régions — attachent une importance particulière, si les fonds nécessaires excèdent les limites normales du risque bancaire, il n'est pas exclu qu'une garantie soit demandée.

Le système de la caution, par l'intermédiaire d'un fonds de garantie ou directement, qui permet à la collectivité locale d'apporter son appui sans avoir à procéder à une mise de fonds immédiate, est une solution qui dans certains cas peut être considérée comme adaptée. Mais cette pratique doit demeurer tout à fait exceptionnelle. Il ne faut pas que les banques se déchargent indirectement de leurs risques sur les collectivités locales. Je peux vous assurer que le Gouvernement, pour sa part, y veillera.

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Messieurs les ministres, ma question porte sur un sujet qui me paraît extrêmement grave. Elle concerne la réalisation du gazoduc devant acheminer en France, aux alentours des années 90, quelque 12 milliards de mètres cubes de gaz en provenance de l'U. R. S. S.

Le ton des discours qui viennent d'être prononcés à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la révolution d'octobre, avant le défilé militaire qui a eu lieu dimanche à Moscou...

M. André Soury. Cela n'a rien à voir avec le débat !

M. Emmanuel Hamel. ... prouve bien la manière dont les Soviétiques conçoivent leurs rapports avec l'Europe de l'Ouest.

Cet accord sur le gazoduc sibérien va permettre à l'Union soviétique d'obtenir des devises et de bénéficier des gains de la technologie occidentale, et ainsi de poursuivre et même d'intensifier le développement de sa puissance militaire. Ce gazoduc risque incontestablement, de par la manière dont les dirigeants soviétiques conçoivent leurs rapports avec l'Europe de l'Ouest, de nous placer un jour dans une situation de dépendance vis-à-vis des Russes en leur donnant des moyens de pression contre la France, puisque nous importerons en provenance de Sibérie douze milliards de mètres cubes de gaz. L'argument selon lequel l'Union soviétique ne nous fournira que le tiers de notre approvisionnement en gaz n'est pas suffisant pour nous libérer de la crainte des pressions que permettra cette livraison.

D'où, monsieur le ministre d'Etat, mes trois questions.

La non-suspension du contrat du 22 janvier dernier, alors que la Pologne continue de subir l'épreuve qu'elle connaît depuis l'instauration de l'état de siège en décembre 1981, n'est-elle pas un encouragement français à la continuation de l'oppression du peuple polonais et de Solidarité ?

M. Michel Charzat, *rapporteur spécial.* Quel rapport ?

Mme Colette Goeurlot. N'importe quoi !

M. Emmanuel Hamel. Deuxième question : avez-vous obtenu l'assurance qu'il n'y a pas de travailleurs forcés polonais, vietnamiens ou russes des goulags sur le chantier du gazoduc en territoire soviétique ?

Troisième question : dans l'hypothèse où un jour le gazoduc serait achevé, où en 1990 nous importerions de Russie 12 milliards de mètres cubes de gaz, quels moyens sont d'ores et déjà prévus pour nous affranchir des pressions soviétiques en cas d'interruption brutale des livraisons de gaz soviétique ?

M. Théo Vial-Massat. Vous semblez ignorer que Foster Dulles est mort !

M. Emmanuel Hamel. J'ai fait la guerre dans les bataillons de choc. J'ai la passion de la France et de son indépendance.

J'ai posé ma question en toute liberté d'esprit, sans faire référence à des pressions que je regrette. Je n'admets pas que l'étranger mette en cause notre indépendance nationale.

Ma question n'a aucun lien avec la politique des Etats-Unis ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Monsieur Hamel, je ne doute pas de votre sincérité, et je m'alarme d'ailleurs d'autant plus de vous voir développer dans l'enceinte de l'Assemblée nationale des arguments auxquels l'administration américaine, après les avoir employés, ne croit plus elle-même !

M. Emmanuel Hamel. Je ne m'occupe pas des Etats-Unis. Je sais ce qu'est l'Union soviétique et la menace qu'elle représente pour nous. Peu importent ici les arguments américains !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Raisonnez en regardant partout autour de vous. Il n'y a pas que l'Union soviétique : il y a d'autres puissances dans le monde. La France à la place qu'elle occupe doit regarder tout ce qui se passe et jeter un coup d'œil circulaire. Ne restez pas prisonnier d'une vision uni-directionnelle du monde !

M. Emmanuel Hamel. Je n'avais que deux minutes pour intervenir. J'aurais pu vous parler des pressions arabes et des pressions américaines, mais je vous ai posé une question sur le gaz sibérien.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Laissez-moi vous répondre : 5 p. 100 de nos besoins énergétiques, je n'appelle pas cela une dépendance insupportable...

M. Emmanuel Hamel. 30 p. 100 de la consommation nationale de gaz !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. ... quand on sait que pour le pétrole nous dépendons pour plus de la moitié de notre approvisionnement du Moyen-Orient.

Si vous êtes si soucieux de notre indépendance regardez en quoi elle est le plus menacée. Vous évoquez les devises, mais au même moment vous ne pouvez pas ignorer que les Etats-Unis passent des marchés considérables en vue de la vente de céréales à l'Union soviétique.

M. Emmanuel Hamel. Dans ce cas, l'Union soviétique paie comptant !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Si vous voulez vraiment avoir une bonne leçon, lisez donc ce qu'écrivait M. Henry Kissinger dans le *Figaro-Magazine* voici quelques semaines.

M. Emmanuel Hamel. Répondez-moi par rapport à la France et non par rapport à l'Amérique !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je cite vos sources. Le problème, écrivait M. Kissinger, c'est que les pays de l'Est n'ont pas grand-chose à nous vendre, sauf les matières premières et l'or dont nous n'avons pas besoin.

Je considère que la France a besoin de matières premières et que la diversification de nos approvisionnements énergétiques fait partie de notre politique d'indépendance nationale. Par conséquent, des achats de gaz venant d'Union soviétique comme d'Algérie, de Norvège, de Hollande et de la mer du Nord constituent une saine politique de diversification.

M. Emmanuel Hamel. Il ne faut pas confondre la Norvège et l'Union soviétique !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je considère avec le Gouvernement que nous n'avons pas à mener une politique qui ressemblerait à une guerre économique. Nous devons avoir des relations diversifiées, et le souci de l'indépendance nationale doit nous conduire, monsieur Hamel,

à ne pas nous obnubiler, comme vous semblez le faire, sur des problèmes certes réels qui se posent dans cette direction, mais qui existent aussi en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

M. Emmanuel Hamel. Je proteste, tout comme vous, contre les violations des droits de l'homme en Amérique latine !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Naturellement, nous ne devons pas tirer de conclusions précipitées. Nous sommes là pour défendre l'intérêt de la France. Dans le monde difficile qui est le nôtre, nous devons faire en sorte que la France tire son épingle du jeu.

M. Francis Geng. Et les questions ?

M. Emmanuel Hamel. Vous n'avez pas répondu à mes trois questions !

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, vous n'avez pas répondu !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Mercredi dernier, le Gouvernement a approuvé le lancement d'un programme ambitieux d'équipement du pays en réseaux câblés de télécommunication, et le choix de la fibre optique pour ce câblage est important pour notre industrie car elle est porteuse d'avenir.

Cette décision venant après l'ouverture voulue par la loi du 22 juillet dernier sur la communication et les nouvelles technologies et après la mise en route par votre ministère d'un programme mobilisateur concernant la fibre électronique indique la volonté de la France de prendre en main cette révolution de la communication qui va bouleverser et bouleverse déjà nos modèles culturels.

Mais ce processus ne peut être abandonné à lui-même : il met en jeu l'indépendance nationale, les futures conditions de travail et d'existence de nos concitoyens, ainsi qu'un certain projet de société.

Je m'en tiendrai à deux questions parmi beaucoup d'autres, monsieur le ministre d'Etat.

D'abord, pouvons-nous, dans l'état actuel de notre recherche et de notre industrie, agir avec succès sur les maillons de la chaîne des télécommunications ? En effet, si nous sommes en bonne position dans les techniques numériques, de la télématique et de l'électronique professionnelle, nous ne sommes guère en avance dans les domaines de la bureautique et des communications optiques et nous sommes très en retard, comme cela a déjà été signalé, dans le domaine de l'électronique grand public. Le débat actuel sur les magnétoscopes en est le témoignage. Pensez-vous qu'il est aujourd'hui possible de rattraper notre retard en ce domaine qui est source d'emplois car il entraîne une production de masse ? Est-il possible de mener une politique tous azimuts dans un secteur où la rapidité d'évolution de la technologie fait qu'aucune position n'est solidement acquise ?

Ma seconde question part de cette évidence que les techniques transforment les modes de vie et la vie culturelle et que le choix de ces techniques n'est pas neutre. Quelles sont les actions de recherche et d'accompagnement qui garantiront que les industries produiront dans le domaine audiovisuel des matériels qui correspondent véritablement à des demandes sociales et à des améliorations des conditions de vie et de travail ? Et comment les futurs usagers seront-ils associés à la recherche et à la conception de ces nouveaux outils ?

Enfin, il ne servirait à rien que nous ayons une technologie de pointe permettant le développement des réseaux et autorisant l'abondance, la diversité et l'interactivité si nous n'arrivons pas à développer une industrie forte de programmes et de services. C'est important pour notre indépendance et notre identité culturelle. Or, c'est dès maintenant que cette politique des contenus doit être mise en place. Pouvez-vous nous indiquer rapidement, monsieur le ministre d'Etat, comment vous comptez travailler dans ce sens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Vous avez mille fois raison, monsieur le député, de poser ces questions très importantes et qui touchent aux enjeux de la présente décennie sur le plan de la communication sociale.

J'ai fait adopter par le conseil des ministres, le 28 juillet dernier, un programme ambitieux de développement de la filière électronique visant à consolider nos positions de force dans le domaine de l'électronique professionnelle, des télécommunications et du logiciel, mais aussi à faire en sorte que notre pays se donne les outils pour rattraper son retard dans le domaine des composants qui est, si je puis dire, la matière première de tous les maillons de la filière, dans le domaine de l'informatique — c'est le pari que nous avons fait en nationalisant C. I. I. - H. B. — dans le domaine également du grand public où des négociations sont en cours pour permettre à l'industrie française de jouer son rôle, et c'est la responsabilité du groupe Thomson.

Les contacts progressent sans qu'il me soit possible, dans l'état actuel des choses, de vous en dire beaucoup plus. En tout cas, l'affaire revêt une grande importance.

Par ailleurs, un certain nombre de décisions viennent d'intervenir.

Deux satellites de télévison seront lancés en 1985-1986, grâce auxquels la France disposera de cinq chaînes de télévision, la quatrième étant mise en route d'ici à un an ou dix-huit mois par les moyens de transmission terrestre. Cela pose naturellement le problème de la distribution des émissions, et c'est là que le réseau câblé intervient de manière complémentaire. En effet, seul le câblage permettra d'avoir des antennes de réception collectives et, par l'existence d'un certain nombre de réseaux, de recevoir les programmes télévisés par satellites. Grâce à ce moyen aussi des chaînes régionales pourront se développer et les particuliers comme les entreprises auront accès à une multitude de services, par exemple les banques de données.

Les réseaux câblés vont se développer dans notre pays. L'objectif est de 1,5 million de prises à l'horizon 1986. Nous entendons recourir de plus en plus à la fibre optique qui est une technologie d'avant-garde.

En même temps, les satellites seront placés sur orbite. Le programme franco-allemand a une vertu d'entraînement puisque, comme vous le savez, nous venons de remporter un marché avec le satellite de télévision suédois.

Nous disposons donc d'une belle et bonne avance.

Vous avez posé à juste titre également le problème des industries du contenu.

J'ai lancé deux missions, l'une sur la recherche à propos de l'image confiée à M. Stourzé, l'autre sur la recherche dans les industries de la culture et de la communication confiée à M. Madelard et M. Stourzé. Ces deux missions ont donné lieu à des rapports qui viennent de m'être remis et qui seront publiés dans les prochaines semaines.

Un effort considérable devra être réalisé en matière de recherche pour aider nos firmes à se diversifier et à résister à la concurrence des grandes firmes anglo-saxonnes, qui disposent d'un vaste marché de par le monde. Mais, dans ce domaine, une vigoureuse impulsion publique est nécessaire si nous voulons être en mesure de relever le défi de la communication audiovisuelle qui est un des principaux défis de la période que nous vivons et qui touche aux problèmes de la communication, de l'information et de l'éducation. C'est là un enjeu considérable qui, vous pouvez le constater, n'a pas échappé au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Monsieur le ministre d'Etat, l'effort prioritaire consacré à la recherche et la relation étroite qui s'établit désormais sous votre égide entre cette priorité et la modernisation de notre appareil de production résultent d'une des principales décisions porteuses d'avenir de ces derniers mois.

Pour que cet effort soit pleinement efficace, il ne faut pas négliger, me semble-t-il, de compléter et d'approfondir les recherches sectorielles par une approche globale appliquée à certains milieux très spécifiques, telles les zones de montagne, lesquelles représentent des capacités de production et des débouchés originaux importants et insuffisamment mis en valeur.

Dans ce domaine, la situation s'est depuis longtemps dégradée. Ainsi, au lieu de développer les espèces animales et végétales et les modes de production agricoles adaptés aux caractères propres de la montagne, on a tenté en vain d'y acclimater ce qui convenait aux pays de plaine. On s'est, dès lors, privé de développer certaines productions tardives et de qualité, commercialisables au moment où les marchés ne sont plus saturés. La

loi sur les offices par produits le reconnaît et ouvre la voie à des financements de recherche appliquée pour réparer de telles erreurs.

Pour l'industrie, la montagne française est un marché considérable — le plus important d'Europe — tant en ce qui concerne le matériel de déneigement, le matériel agricole spécialisé, le matériel automobile renforcé que les matériels liés à l'entretien des stations de sport d'hiver. Dans tous ces domaines, notre marché est dominé par des producteurs étrangers, alors même que des produits compétitifs peuvent être inventés, mis au point et fabriqués par des chercheurs et des entreprises de notre pays. Pour plusieurs de ces produits, l'essentiel du travail est déjà fait mais les obstacles qui s'opposent à leur mise en œuvre rapide ne sont pas tous levés.

D'autres pistes de recherche méritent encore d'être approfondies, notamment celles concernant les modes d'organisation et les productions adaptés aux contraintes et aux virtualités des zones de montagne : d'un côté, le climat, le relief, la distance, la faible densité de population et, de l'autre, les énergies renouvelables, les applications de la télématique, l'utilisation des matières premières locales, l'existence d'un volant de main-d'œuvre saisonnière disponible et vouée aujourd'hui, du fait de la mono-activité touristique, au chômage partiel.

Pour fonder sur ces virtualités une dynamique d'auto-développement, comme l'a souhaité la commission d'enquête parlementaire sur la montagne, ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de mettre en place sous votre autorité un organisme chargé de la coordination des recherches appliquées en zone de montagne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Vous avez raison, monsieur le député. Il y a beaucoup de montagnes en France et je connais votre intérêt pour les problèmes qui s'y posent.

A la suite de la publication du rapport de M. le député Besson, mon département ministériel s'est activement associé à la préparation de la loi d'orientation de la politique de développement et de protection des zones de montagne.

La loi d'orientation et de programmation de la recherche autorise, sous la forme des actions finalisées, la mise en place d'orientations et de moyens nouveaux. C'est pourquoi il n'était pas utile que la loi sur les zones de montagne fasse longuement référence à la recherche.

J'envisage de proposer au comité interministériel d'aménagement du territoire une série de mesures qui marqueront ma volonté de donner un contenu concret aux orientations de la loi.

Pour l'essentiel, une action finalisée « montagne » permettra d'identifier, dès 1983, les programmes et les équipes consacrant un temps significatif de leurs activités aux problèmes montagnards : agriculture, machinisme agricole, économie sylvo-pastorale, écologie, sciences de l'homme et de la société sur l'espace montagnard.

Les grands organismes de recherche seront invités à coordonner leurs efforts et à les regrouper dans les formes qu'ils jugeront les plus appropriées.

Par ailleurs, les délégués régionaux du ministère de la recherche et de l'industrie coordonneront, avec les autorités du massif, les recherches nécessaires à la mise en œuvre des projets locaux et régionaux de développement.

Enfin, des délégués de massif dépendent également de mon ministère. Ils sont certainement sensibles aux questions que vous évoquez.

M. le président. La parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. On parle beaucoup d'énergies nouvelles et d'économies d'énergie, mais on réalise peu. Nous avions donc décidé que ce serait une priorité du Plan intérimaire.

Avec la création de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, nous avons dépassé le stade des bonnes intentions et nous possédons maintenant l'outil adapté pour stimuler la recherche, pousser à des réalisations exemplaires, pour diffuser largement les techniques nouvelles, pour distribuer les aides publiques et même pour développer une action internationale. Néanmoins, j'ai quelques inquiétudes quand je vois que, dans le projet de budget pour 1983, les crédits propres à l'agence sont inférieurs au total des dotations versées en 1982 à l'ensemble des anciens organismes aujourd'hui regroupés dans l'agence : le comité géothermie, l'agence pour les économies d'énergie et le commissariat à l'énergie solaire. J'ajoute que pour mettre en place les agences régionales, il est besoin d'un personnel nombreux et qualifié. Or je doute que les 110 postes nouveaux puissent suffire à réaliser partout cette décentralisation.

Certes, l'agence assure la gestion du fonds spécial de grands travaux que nous avons créé par la loi du 3 août 1982. Elle gère ainsi deux milliards de francs pour payer les travaux de réhabilitation thermique dans les logements sociaux, les hôpitaux, les écoles, les bâtiments publics et pour développer les réseaux de chaleur en milieu urbain.

Afin de réaliser ce volet de notre plan d'indépendance énergétique, l'agence française pour la maîtrise de l'énergie a besoin d'un personnel rapidement disponible, car les dossiers de demandes de subventions affluent, signe que les besoins étaient réels et l'attente longtemps déçue. Les vingt-cinq postes demandés par l'agence pour une bonne gestion de fonds aussi importants seront-ils accordés ?

Envisage-t-on, par ailleurs, un équivalent pour l'industrie du fonds destiné aux bâtiments publics et aux logements ? L'industrie utilise le tiers de la consommation totale d'énergie de la France. Les investissements pour économiser l'énergie y sont souvent difficiles en raison des contraintes financières des entreprises. Les effets d'investissements industriels seraient largement positifs sur la production de matériaux, sur l'emploi et même sur le commerce extérieur.

Enfin, au-delà de 1983, comment l'agence française pour la maîtrise de l'énergie sera-t-elle financée ? Budget de l'Etat, taxe parafiscale ou fonds propre issu de participations industrielles ? Nous nous interrogeons, monsieur le ministre d'Etat, sur les moyens actuels comme sur la pérennisation de cette politique de l'énergie.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

M. le ministre chargé de l'énergie. Madame le député, en 1982, l'effort public pour les économies d'énergie et pour les énergies renouvelables sera compris entre 4,2 et 4,7 milliards de francs. Ce chiffre est sans précédent. Il recouvre le budget de l'agence pour la maîtrise de l'énergie, les crédits du fonds spécial de grands travaux — pour la moitié de leur montant, car ils portent sur deux ans — et les diverses aides fiscales et financières telles que les bonifications d'intérêts.

En 1981, le budget de l'agence ancienne formule était de 628 millions de francs. Si nous cumulons 1982 et 1983, l'agence aura à sa disposition 3 milliards 451 millions de francs, soit un rapport de 1 à 5.

En ce qui concerne le personnel, vous avez noté l'effort accompli. Pour la mise en place des dix délégations régionales, cent postes sont créés, auxquels il convient d'ajouter trente postes de chercheur.

Nous allons passer une convention entre l'agence et le ministère de l'urbanisme et du logement pour que les directions départementales de l'équipement participent à l'action entreprise. Les cellules énergie créées dans chaque D.D.E. disposent déjà d'une bonne expérience. Nous souhaitons également que, près de chaque assemblée régionale, fonctionnent des agences régionales de l'énergie. Ce sont autant d'éléments qui viennent dynamiser l'action de l'agence.

Vous faites état d'une demande légitime portant sur la création de vingt-cinq postes pour gérer la dotation du fonds spécial de grands travaux qui doit effectivement être gérée par un organisme nouveau, pour éviter tout goulet d'étranglement. Nous négocions actuellement l'octroi de ces vingt-cinq postes.

Pour l'avenir, le principe de la reconduction des crédits du fonds spécial de grands travaux est acquis. Nous discutons de l'enveloppe de cette reconduction et de sa distribution interne. A cet égard, différentes thèses ont été avancées, mais je puis vous garantir que cette enveloppe restera substantielle, car la maîtrise de l'énergie est un élément de notre compétitivité industrielle et de notre indépendance.

M. le président. La parole est à M. Lotte.

M. André Lotte. Monsieur le ministre chargé de l'énergie, le maintien du développement de la production nationale de charbon constitue un objectif primordial du Gouvernement. Les décisions prises par le conseil des ministres le 3 novembre dernier présentent de nombreux aspects positifs qui seront appréciés par les populations minières.

La revalorisation pour 1982 de la subvention budgétaire par thermie, qui passera de 2,5 à 2,8 centimes, et la confirmation de l'engagement de son actualisation annuelle pour tenir compte de l'évolution des prix apportent un soutien effectif à la production nationale.

Le renforcement de la présence des Charbonnages de France dans l'association technique de l'importation charbonnière devrait permettre de mieux maîtriser l'équilibre entre importations et charbon national.

Enfin, la commercialisation est l'une des clefs de la renaissance de la production charbonnière. Des résultats intéressants ont déjà été obtenus dans les cimenteries et les réseaux de chaleur, mais des progrès sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs de pénétration définis dans le plan énergétique, sans pour autant négliger la filiale traditionnelle des centrales thermiques. A cet effet, la création d'une filiale industrielle et commerciale des Charbonnages de France, appuyée par une société d'investissement, devrait contribuer puissamment à faire progresser la commercialisation et donc l'écoulement de charbon.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer les dispositions que vous comptez mettre en œuvre à cette occasion ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

M. le ministre chargé de l'énergie. Monsieur le député, nous avons effectivement décidé de créer une société de développement industriel et de commercialisation du charbon, animée par les Charbonnages de France et réunissant différents acteurs, en vue de créer un marché français de la consommation du charbon à laquelle certains secteurs manifestent quelque réticence. Ainsi, dans le secteur de l'industrie classique, la pénétration du charbon est insuffisante à l'exception des cimenteries qui ont pris une avance certaine en ce domaine.

Mais le charbon doit aussi pénétrer dans le domaine du chauffage collectif. A cet égard, nous avons signé, il y a quelques mois, une convention avec l'union nationale des H.L.M.

La société de commerce et d'industrialisation devrait jouer un triple rôle. D'abord, organiser un service de vente de vapeur aux industriels. Ensuite, mettre en place un crédit-bail à leur intention. Enfin, instituer un fonds de garantie au bénéfice des industriels qui souhaiteraient devenir propriétaires de leur chaudière.

Elle devrait également assurer la promotion de l'industrie de la chaudière et des industries spécialisées dans la fabrication de matériels liés au transport du charbon, matériels portuaires, ferroviaires ou miniers.

Cette société devrait donc nous permettre de prendre place dans un certain nombre de créneaux. A la fin du siècle, en effet, d'après les experts internationaux, le commerce du charbon aura quadruplé. Notre pays, qui a une vieille tradition charbonnière et un grand savoir-faire, ne saurait rester en dehors de ce mouvement industriel.

Bien évidemment, il existe toute une série de dispositions financières et fiscales en faveur de l'utilisation du charbon. Permettez-moi de n'en citer qu'une : l'agence française pour la maîtrise de l'énergie a consacré, dans son budget de 1982, 110 millions de francs au bénéfice de la pénétration du charbon contre 100 millions en 1981.

L'un des problèmes que nous avons à résoudre en ce domaine est le temps de retour des investissements. Par rapport au gaz et à l'électricité, le rapport est de un à quatre, alors que le coût de fonctionnement est extrêmement avantageux.

Nous pensons, en tout cas, que les systèmes de financement que nous avançons sont très intéressants.

M. le président. La parole est à M. Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le ministre d'Etat, le 14 octobre 1981, lors du débat sur les nationalisations, nous approuvions le Gouvernement d'avoir tenu à réserver le cas de certaines entreprises compte tenu de leurs particularités, et notamment des filiales françaises d'I.T.T.

Un an plus tard, jour pour jour, le 14 octobre donc, vous annonciez, monsieur le ministre d'Etat, que notre pays s'assurait le contrôle total des filiales françaises de cette multinationale, à savoir de la C.G.C.T., de L.C.T., de la société Pouyet et de la Signalisation.

Une fois encore, le Gouvernement tenait ses promesses. Une fois encore, il confirmait par ses actes sa volonté de construire une politique industrielle digne de notre pays.

Bien plus, durant toute cette période, le Gouvernement poursuivait un important travail de réflexion.

D'une part, en constituant un groupe de travail sur la filière électronique, il démontrait son souci de concevoir une stratégie à moyen et à long terme en faveur de ce secteur vital pour notre avenir économique et social.

D'autre part, les travaux d'une mission d'études constituée pour examiner la situation de l'entreprise devaient malheureusement confirmer l'ampleur des problèmes financiers de la C.G.C.T. Faut-il le souligner ? Ces problèmes ne sont que le résultat d'un désengagement progressif d'I.T.T. vis-à-vis de sa filiale, désengagement sur lequel de nombreux élus socialistes avaient depuis longtemps appelé l'attention des gouvernements de l'ancienne majorité, en vain hélas !

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, il faut construire l'avenir. D'ores et déjà, les crédits inscrits à votre ministère pour le programme de développement sur l'électronique et l'information, qui doublent par rapport à ceux de 1982, ainsi que les dotations financières pour le secteur public reprises dans le budget des charges communes montrent que les moyens sont mis en place pour en assurer les bases. Je tiens à vous en féliciter.

Pour la C.G.C.T., en dehors du plan de charge pour 1983 qui doit permettre de confirmer l'emploi des 6 500 salariés de l'entreprise, plusieurs problèmes se posent.

M. le président. Veuillez ramasser votre question, mon cher collègue.

M. Guy Lengagne. Quelle sera la place exacte de la C.G.C.T. et des autres filiales nationalisées d'I.T.T. dans le plan industriel de la filière électronique ?

Quelle diversification des activités vers des produits à marché porteur est envisagée et quels investissements humains et matériels seront réalisés ?

Que deviendront, dans la réorganisation prévue, les établissements du Nord de la France, et en particulier celui de Boulogne, dont les effectifs ont été réduits de 1 800 à 700 personnes en sept ans, malgré l'existence de bâtiments et de matériels modernes.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les graves préoccupations des salariés de cette entreprise, que je fais miennes. Je sais que le Gouvernement ne restera pas sourd à leurs questions. En leur nom, je vous remercie des réponses que vous leur apporterez.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Monsieur le député, vous avez posé la question de l'avenir des firmes qui appartenaient au groupe I.T.T. et qui ont été rachetées par le Gouvernement français au terme de longues et laborieuses négociations que j'ai dû mener moi-même avec le président d'I.T.T. à certains moments.

Le montant global de l'achat a été de 215 millions de francs.

Les accords techniques permettent à la C.G.C.T. de continuer ses activités en téléphonie privée et publique hormis le système de commutation temporelle d'I.T.T., le système 12, que le Gouvernement avait décidé de ne pas retenir. En effet, nous disposions déjà du E 10 et du M 20.

Le fait que la commutation publique représente encore 65 p. 100 du chiffre d'affaires de la C.G.C.T. posera à court terme un grave problème de continuité de son activité. Le Gouvernement en est tout à fait conscient. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au nouveau président de la C.G.C.T., M. Pierre Lestrade, d'examiner les moyens nécessaires au redressement du groupe. J'attends ses propositions à bref délai.

Ce redressement nécessite une mobilisation des énergies pour assurer un volume d'activité suffisant à ce groupe de 9 000 salariés qui a déjà perdu plus de 6 000 emplois en six ans. L'exemple de l'usine de Boulogne en est un parmi d'autres. Il est évident que l'appui de l'administration des P.T.T. sera essentiel pour assurer cette reconversion qui passe par un redéploiement de l'appareil industriel, technique et commercial et par de nouvelles formes de coopération au sein de l'industrie française des télécommunications, ainsi que par l'amplification de l'activité commutation privée et par le développement d'autres activités, telles que les téléphones mobiles ou les compteurs individuels de communication. Ces nouveaux marchés sont à l'étude.

Le Gouvernement sera amené à consentir dans les tout prochains mois un important effort, tant au niveau du volume de l'activité que de son financement, afin de préserver cet outil industriel dont les capacités ont permis, par le passé, de développer et d'exporter des techniques mondialement connues. Il y a là un potentiel important que le Gouvernement a le souci de préserver, de réorienter et de favoriser.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre d'Etat, cette année s'est tenu en France le congrès international sur les maladies neuromusculaires. Le choix de Marseille, où enseigne et exerce l'un des plus éminents spécialistes de cette discipline, est certes un hommage à la qualité de la recherche et de la médecine françaises dans ce domaine, mais il apparaît surtout — et c'est ainsi que je l'ai ressenti — comme une incitation pour la collectivité française, et en premier lieu pour l'Etat, à accorder un appui particulier à la recherche sur l'origine des maladies neuromusculaires, notamment d'une affection dont souffrent plusieurs milliers d'enfants dans notre pays et qui pose aux familles des problèmes extrêmement douloureux : la myopathie.

La découverte des moyens d'empêcher ou de traiter la myopathie et les autres maladies neuromuscuiaires passe — tout le monde en est conscient — par l'accélération et par la multiplication des recherches fondamentales sur le fonctionnement et le dysfonctionnement des fibres musculaires.

Encourager ces recherches, tel est l'objectif que s'est assigné l'association nationale des myopathes qui vient de regrouper les deux associations qui représentaient auparavant les parents d'enfants myopathes. Depuis trois ans, ces associations attribuent des bourses à des chercheurs sur décision d'un conseil scientifique composé des plus hautes autorités médicales et scientifiques de notre pays.

Monsieur le ministre d'Etat, comment entendez-vous soutenir l'action de la nouvelle association ? Surtout, quelle part comptez-vous consacrer à la recherche fondamentale sur la myopathie dans l'enveloppe budgétaire dont vous disposez ? Pour ma part, je n'hésite pas à vous poser cette question : êtes-vous prêt à lui accorder une priorité compte tenu du scandale, au sens propre du mot, que constitue cette maladie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Monsieur le député, la myopathie touche 30 000 personnes en France. C'est une maladie d'origine génétique, invalidante et à issue fatale qui apparaît dès le plus jeune âge. Il existe de nombreuses formes de myopathie qui frappent plus particulièrement le jeune enfant.

C'est effectivement un spectacle terrible. Ayant eu personnellement l'occasion de le constater, il y a plusieurs années, j'ai renouvelé très récemment mes demandes en vue d'une intensification des recherches, me trouvant désormais mieux placé pour le faire.

Dans ce domaine, des progrès importants ont été accomplis en matière de biologie musculaire et neuromusculaire fondamentale. Ils permettent déjà la reconnaissance, par l'étude de prélèvements sanguins et musculaires, de la plupart des types de myopathie, donc une évaluation correcte de leur devenir évolutif et de leur mode de transmission.

Les recherches fondamentales, plus particulièrement biochimiques, visent à la détection précoce prénatale des anomalies génétiques liées à un facteur de risque afin de parvenir à une prévention. Elles s'exercent également dans le domaine de l'immunologie et ont pour objectif une meilleure connaissance de certains mécanismes auto-immunitaires pour améliorer le tableau clinique de certaines de ces maladies.

En outre, les recherches thérapeutiques dans les myopathies sont en plein développement. Les essais de diverses molécules se poursuivent sur les animaux porteurs de myopathies voisines des myopathies humaines, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada. Des essais sur l'homme sont actuellement effectués dans plusieurs centres, y compris en France. Ils sont méthodologiquement longs, difficiles, coûteux.

D'autres recherches à visées thérapeutiques sont également développées à partir d'autres bases théoriques. Elles se sont développées grâce aux techniques de culture cellulaire et pourront déboucher un jour sur des techniques particulières de greffe cellulaire. Ces recherches — je tiens à y insister pour ne pas éveiller d'espoirs inconsidérés — sont actuellement au stade expérimental et touchent à des domaines très fondamentaux.

S'agissant des structures mises en place dans ce domaine, puisque vous les avez évoquées, les associations qui existaient en France — l'association contre la myopathie et l'union des myopathes de France — ont fusionné depuis environ un mois et sont devenues l'association française contre la myopathie. Le ministère de la recherche et de l'industrie a l'intention de faire participer cette association à la réflexion et à la définition des stratégies dans ce secteur.

Pour répondre précisément à votre question, je vous indique que dans le projet de répartition du budget pour l'année 1983, la dotation pour les neurosciences représente 22 p. 100 du budget du département sciences de la vie - santé, soit un montant d'environ 7 millions de francs.

En ce qui concerne l'I. N. S. E. R. M. — l'institut national de la santé et de la recherche médicale — des recherches y sont effectuées dans sept unités et mobilisent des crédits qui s'élèvent à 6 millions de francs.

Je sais bien que la myopathie peut apparaître comme particulièrement scandaleuse. Il y a malheureusement beaucoup d'autres maladies génétiques d'un type voisin tout aussi bouleversantes. Mais je peux vous assurer que les moyens qui sont consacrés à la lutte contre cette maladie vont croissant, ce qui suppose aussi la mobilisation d'un potentiel de chercheurs qu'il convient de former à cet effet.

Telles sont, monsieur le député, les informations que je peux vous apporter en vous assurant que je partage pleinement votre préoccupation.

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre d'Etat, alors que nous sommes parvenus pratiquement au terme du débat sur le projet de budget pour 1983 de votre ministère, je tiens à vous faire part de mes préoccupations quant à la politique du Gouvernement en ce qui concerne la coopération au sein de la Communauté européenne en matière de recherche.

Je pense, en effet, qu'il faut privilégier nos partenaires de la Communauté par rapport aux autres pays industrialisés pour lier des relations plus intimes et qui permettent la mobilité des chercheurs. Tout, dans la construction européenne, me semble devoir engager votre action dans une sorte de logique de la recherche communautaire.

Or, nous le savons bien, si le conseil des ministres de la recherche a bien accepté les propositions de la commission européenne sur « la recherche scientifique et technique et la Communauté européenne, propositions pour les années 80 » il n'a finalement retenu que deux projets essentiels : le génie biomoléculaire pour l'année 1984 et la technologie microélectronique.

Cela me paraît très peu, d'autant qu'en 1974 — c'est vous dire que le problème n'est pas nouveau — il y avait déjà eu des tentatives pour lancer une action communautaire de la recherche. Elles s'étaient soldées — vous connaissez les chiffres aussi bien

que moi — par l'engagement de sommes très faibles : 1,5 p. 100 des crédits publics de recherche des pays de la Communauté, 1,8 p. 100 du budget général de la Communauté, soit 16 p. 100 des crédits affectés par les Etats membres à la coopération internationale.

C'est dire qu'il y a insuffisance de ressources financières. Mais je me demande — et c'est le sens de ma question — si tout cela n'est pas dû non pas au hasard, mais à une volonté nationale, et je dirai même nationaliste, de la recherche. Ma préoccupation, monsieur le ministre d'Etat, est de savoir si vous entendez suivre une politique communautaire de la recherche ou au contraire, comme semble l'indiquer le débat, une politique essentiellement nationale.

La recherche commande la politique industrielle, elle débouche sur des produits nouveaux et finalement renforce la compétitivité de nos entreprises. N'y a-t-il pas, en fin de compte, un motif noble à la coopération internationale dans le cadre de la Communauté européenne ?

J'ai observé, et sans doute avez-vous fait la même constatation, que le développement de la recherche communautaire était freiné par des différences d'approche dans les politiques que mènent les Etats membres. On constate qu'il y a des proportions très variables entre la recherche civile et la recherche militaire, des dépenses assez disparates et surtout des différences entre les modes de financement.

M. le président. Monsieur Cousté, je vous demande de bien vouloir poser votre question.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je pose donc à nouveau ma question : quelle est la véritable politique du gouvernement français en ce qui concerne la coopération européenne en matière de recherche et pour la mobilité des chercheurs, qui est une source de progrès au bénéfice de tous ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je m'étonne beaucoup, monsieur Cousté, de vos procès de nationalisme. Bien entendu, j'ai le souci de défendre l'intérêt national. Mais je ne conçois pas qu'à long terme il puisse se dissocier de la construction d'une Europe des peuples au sein de l'Europe occidentale où nous vivons. Par conséquent, je fais en sorte que les projets d'avenir soient développés.

J'ai proposé, lors d'un conseil des ministres de la recherche qui s'est tenu à Bruxelles au mois d'octobre 1981, que soit doublé l'effort communautaire, qui ne représente qu'une somme très modeste — 1,5 p. 100 du budget communautaire — soit moins de 2 milliards de francs. J'ai proposé de le porter à 3 p. 100 du budget. Je peux vous dire que j'ai été bien seul, car chaque pays défend sa conception.

Actuellement, une soixantaine de programmes d'importance diverse sont en cours, pour un montant légèrement inférieur à 2 milliards de francs par an. Je n'évoquerai que les trois plus importants qui ont tous bénéficié du soutien de la France.

Le premier concerne la fusion thermonucléaire contrôlée. Il s'agit de la construction du J.E.T. — Joint European Torus — de Culham en Grande-Bretagne. Nous étudions actuellement la prochaine étape. C'est un projet à très long terme, mais dont l'intérêt pour l'Europe est évident, puisqu'il s'agit de lui donner sa totale indépendance énergétique.

Le deuxième programme, d'un montant de 150 millions de francs par an, porte sur les « énergies nouvelles ». Différents thèmes ont été retenus : biomasse, collecteurs thermiques, stockage de chaleur, production d'hydrogène par voie thermochimique.

Je citerai, en troisième lieu, les programmes des centres communautaires de recherche, qui ont été examinés lors d'un conseil qui s'est tenu le 4 novembre. Le programme super Sara, au centre d'Ispra, près de Milan, évalué à l'origine à 97 millions d'unités de comptes, se chiffre maintenant à 290 millions et certaines estimations résultant de rapports d'origine américaine font état de chiffres encore plus élevés.

Il est normal que nous soyons soucieux de contenir le coût de ce programme dans des limites raisonnables, correspondant à l'exécution d'un pareil programme par des moyens nationaux. Si nous avons présenté certaines observations, nous n'en étions pas moins parmi les plus chauds partisans de ce programme et des objections beaucoup plus fortes ont été élevées par d'autres pays que je m'abstiendrai de citer par esprit européen.

J'évoquerai d'autres orientations qui ont également recueilli notre soutien parce qu'elles correspondent à nos priorités : recherche agronomique, recherche en matière de développement technologique et de compétitivité industrielle, amélioration de la gestion des matières premières et des ressources énergétiques, renforcement de l'aide aux pays en voie de développement, amélioration des conditions de vie et d'emploi, stimulation de l'efficacité du potentiel de la recherche et du développement de la communauté.

Encore une fois, nous sommes favorables au développement d'une coopération européenne sérieuse. Mais si l'on veut être tout à fait sérieux, monsieur Cousté, force est de reconnaître la disproportion qui existe entre les moyens qui sont développés à l'échelon national et ceux qui sont mis en œuvre au plan communautaire. Songez, par exemple, que pour la France les moyens publics dépassent 60 milliards de francs ! Je ne doute pas d'ailleurs que vous allez approuver le projet de budget pour 1983 tant est grande la priorité qui est reconnue à la recherche.

De ce fait, la Communauté peut seulement exercer une action utile pour créer des synergies et faciliter la coopération entre la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et d'autres pays dont l'effort de recherche est moins important mais dont j'espère qu'il se développera. C'est dans cet esprit que je suis allé à Rome il y a un an pour essayer d'établir une coopération plus étroite entre l'Italie et la France.

Il reste cependant que l'action des Communautés européennes peut être utile pour favoriser les rapprochements et pour permettre que ce potentiel scientifique et technologique, qui est comparable à celui des Américains tant par le montant des crédits que par les effectifs de chercheurs, développe les synergies pour que l'Europe soit en mesure de réaliser des actions bien calculées en fonction de l'intérêt européen dont je persiste à croire que l'on ne doit pas l'opposer, comme vous le faites, à l'intérêt national.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je ne les oppose pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. J'en suis heureux !

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Les renseignements qu'avec beaucoup de difficulté les observateurs sont en mesure d'obtenir sur les résultats prévisibles pour 1982 des grandes entreprises nationales sont fort inquiétants.

Je ne prendrai que quelques exemples.

Renault, si l'on ne tient pas compte de la dotation en capital de deux milliards de francs qui est intervenue au mois de janvier de cette année, s'acheminerait vers une perte d'exploitation qui atteindrait la somme considérable de trois milliards de francs. Je suppose qu'en définitive ce chiffre ne sera pas atteint car ce que j'appellerai des « cosméticiens-comptables » se chargeront de lifter le résultat de la société...

M. André Soury. Vous prenez des précautions !

Mme Colette Goeuriot. Vous connaissez !

M. Jacques Toubon. ... mais c'est celui vers lequel on s'oriente.

Les pertes seraient de 8,2 milliards de francs pour E.D.F. et de 4 milliards de francs pour G.D.F. Air-France connaîtra la plus grosse perte de son histoire — l'information est publique — soit 700 millions de francs. Thomson perdra 1,5 milliard de francs, Saint-Gobain, 450 millions, Rhône-Poulenc, 150 millions, P. U. K., 3 milliards.

Les banques devraient normalement gagner de l'argent, mais selon la rumeur, le Crédit Lyonnais perdrait 300 millions de francs.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre d'Etat, une déclaration que vous avez faite le 30 août dernier, au cours d'une réunion, que vous présidiez, de l'ensemble des nouveaux dirigeants des entreprises nationales. Selon la relation qu'en a faite *Le Matin* du 1er septembre, vous avez dit : « Les 54 millions de Français sont devenus des actionnaires-citoyens. Un observatoire du secteur public devra leur donner, tous les six mois les performances des entreprises nationales. »

Voilà qui paraissait être une idée saine. Mais au point où nous en sommes, il faut probablement aller plus loin, c'est-à-dire publier les résultats d'exploitation trimestriels, les projections de résultats pour 1982 et 1983, les chiffres de l'endettement en francs et en devises de chacune de ces entreprises.

M. le président. Veuillez abréger, mon cher collègue.

M. Jacques Toubon. Je conclus, monsieur le président.

De manière générale, les audits devraient être organisés pour savoir où en sont ces sociétés sur le plan financier comme sur celui du marketing, de la production et du personnel.

La Cour des comptes pourrait parfaitement exercer dès maintenant un contrôle à la demande du Gouvernement car, après tout, si nous sommes 54 millions d'actionnaires, elle a bien pour rôle de contrôler l'usage qui est fait de notre argent, selon vos propres déclarations, dans les entreprises nationales !

Ma question, monsieur le ministre d'Etat...

M. André Soury. Enfin !

M. Jacques Toubon. Lorsque l'on parle de la faillite des entreprises nationales, cela gêne les communistes !

M. Bruno Bourg-Broc. Et pour cause !

M. André Soury. Surtout venant de votre part !

M. Jacques Toubon. Je le comprends, parce que les entreprises nationales sont en train de devenir le moteur négatif de l'économie !

M. André Soury. Vous en savez quelque chose !

M. André Billardon, *rapporteur pour avis.* Des moteurs négatifs, c'est sans doute ce que l'on appelle l'innovation !

M. le président. Monsieur Toubon, posez votre question, s'il vous plaît. Vous avez largement dépassé les deux minutes auxquelles vous aviez droit.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre d'Etat, votre idée de création d'un observatoire et de publication semestrielle des résultats va-t-elle être mise en œuvre, et de quand partent les six mois ? Partent-ils du moment de la nationalisation, ou de votre déclaration du 30 août ?

Je pense qu'il serait logique qu'ils partent du moment de la nationalisation, auquel cas ils sont déjà écoulés et il serait convenable que vous publiiez les résultats.

Par ailleurs, seriez-vous prêt à publier des résultats tels que ceux que je viens d'indiquer, beaucoup plus détaillés, et qui permettraient aux Français de savoir où ils en sont dans leur situation de citoyens-actionnaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je remercie M. Toubon de me donner l'occasion d'apporter certaines précisions.

M. André Soury. Il en a besoin !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. J'avais déjà répondu sur le même thème à M. Gantier, mais je vois que la campagne s'enfle. « La rumeur dit que... » Ainsi s'exprime M. Toubon, et il contribue naturellement à la créer, à la relayer avec ce sens des nuances qui n'appartient qu'à lui.

La faillite des entreprises nationales ! Mais, monsieur Toubon, avant de parler de faillite, regardez ce qui se passe dans des pays étrangers qui, eux, sont vraiment au bord de la faillite. Regardez ce qui se passe pour diverses entreprises étrangères. Si la même chose n'arrive pas à certaines entreprises françaises, c'est peut-être justement grâce à la nationalisation qui leur épargne le tragique destin qui aurait été le leur si elles avaient dû, comme le disait un de leurs anciens dirigeants, être « vendues par appartements ».

Au contraire, la nationalisation permet de préserver le tissu industriel, de le restructurer selon une logique industrielle conforme à l'intérêt national et, de ce point de vue, je ne doute pas une minute que l'histoire nous donne raison d'y avoir procédé.

Il convient de distinguer entre les entreprises nationales à caractère de service public et celles qui évoluent dans le secteur concurrentiel, car les premières vivent essentiellement en fonction des tarifs qui sont décidés par la puissance publique.

Je vais vous donner des chiffres, puisque vous le demandez : en 1981, l'endettement d'E. D. F. était de 121 milliards de francs. Mais cela, c'est l'héritage !

M. Jacques Toubon. Je ne parle pas de l'endettement, mais des résultats !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Le montant des frais financiers est proportionnel et il varie aussi en fonction des taux d'intérêt.

M. André Soury. Cela vous gêne, monsieur Toubon !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. L'endettement était de 10,7 milliards de francs pour G. D. F., de 8 milliards pour Rhône-Poulenc, de 10 milliards pour Pechiney-Ugine-Kuhlmann, de 10 milliards pour Saint-Gobain et de 17 milliards pour Usinor. Mais tout cela, c'est l'héritage de la période précédente, et je comprends que cela vous gêne !

M. Jacques Toubon. Cela n'a rien à voir ! Je vous demande de me parler des résultats d'exploitation ! Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Mais, monsieur le député, l'endettement se répercute sur les résultats d'exploitation.

M. André Soury. C'est tout simple !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Les frais financiers dépendent de l'endettement et, souvent, les pertes d'exploitation sont tout à fait comparables aux frais financiers. Il s'agit là de choses simples, et il n'est nul besoin d'avoir fait H. E. C. pour les comprendre. Néanmoins, si cela peut vous aider, nous pourrons vous donner quelques éléments de comptabilité. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

Je n'aurai pas la cruauté de vous donner les chiffres de l'endettement d'un grand nombre de groupes privés, qui sont souvent supérieurs à ceux que je viens d'énoncer.

La situation des entreprises, qu'elles soient nationales ou privées, est difficile. Elle résulte d'une conjoncture mondiale dépressive que vous connaissez bien pour avoir longtemps contribué à la créer.

M. Jacques Toubon. Parlez-moi des résultats !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Les résultats seront publiés semestriellement comme j'en ai pris l'engagement, par le biais de l'observatoire du secteur public qui est en cours de constitution. Le responsable du service compétent vient d'être nommé.

Vous voudriez aussi des projections de résultats. Rien ne serait trop beau, si j'ose dire, pour pouvoir étayer votre « catastrophisme » !

M. Jacques Toubon. Rien ne serait trop beau pour les citoyens !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Vous êtes un des meilleurs représentants de cette catégorie des broyeurs de noir dont le pays n'a pas besoin. On a vraiment l'impression que votre refrain est : « Levez-vous, orages désirés ! » Vous ne souhaitez rien tant que le naufrage de la France, parce que vous espérez qu'il marquera votre succès. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Toubon. Vous l'organisez !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Triste succès que celui auquel vous aspirez !

M. Jacques Toubon. Vous chargez le bateau pour qu'il coule !

Plusieurs députés socialistes. Provocateur ! Défaitiste !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Non ! Aucun Français digne de ce nom n'a à cœur de bâtir son avenir autrement que sur l'avenir du pays.

M. Jacques Toubon. Et vous, qu'est-ce que vous faites ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Je vous incite, monsieur le député, à regarder vers l'avenir avec plus de confiance.

M. Jacques Toubon. L'avenir, c'est ce que j'ai dit !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Cessez de répandre autour de vous ces bruits alarmistes... (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. C'est la lucidité !

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. ... qui ne font qu'accroître nos difficultés.

Cher monsieur Toubon, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, il y a une certaine droite qui a toujours préféré dans ce pays les malheurs de la France à l'abandon de ses privilèges et de ses habitudes. Je n'ai pas dit cela par hasard. (*Applaudissement sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez évoqué à plusieurs reprises les problèmes posés par l'avenir de l'électronique.

Vous avez indiqué, si j'ai bien compris, que sur 250 demandes de financement dans ce secteur, vous aviez privilégié 200 petites et moyennes entreprises.

Vous avez estimé qu'il ne s'agissait pas là de dossiers comme les autres et que, à travers la filière électronique, l'avenir de l'ensemble de notre industrie était en cause.

Compte tenu de l'importance sans cesse croissante que l'électronique occupe dans tous les domaines, non seulement dans le domaine industriel, mais aussi dans la vie courante, j'aimerais que le Gouvernement nous apporte des précisions sur la politique qu'il entend mener et qu'il nous indique comment il compte employer les sommes considérables mises à sa disposition. En effet, une enveloppe globale de 140 milliards de francs sur cinq ans a été prévue, ce qui doit permettre à notre pays de parvenir à une situation enviable. Un tel effort est indispensable. Or nous disposons de peu d'informations sur ce point.

Le Gouvernement entend-il privilégier à la fois les composants — ce qui est tout à fait fondamental — l'informatique et enfin l'industrie électronique grand public, à propos de laquelle se livre actuellement la « bataille de Poitiers » ? Des informations doivent donc être fournies au Parlement, notamment sur le lien existant entre cette filière électronique et le plan « machine-outil » élaboré par le Gouvernement. Celui-ci a-t-il l'intention de rechercher des partenaires proches de nous dans le domaine des industries électroniques ? Il faut reconnaître que l'accord européen d'Unidata s'était soldé par un échec, mais celui-ci peut servir de leçon. Quelles initiatives entendez-vous prendre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Monsieur le député, vous m'avez posé plusieurs questions.

Vous m'avez interrogé sur la nature des entreprises qui bénéficient des aides à la filière électronique.

A travers des procédures aussi diverses que celles de l'agence nationale pour la revalorisation de la recherche, de l'agence de développement de l'informatique, de la procédure M. E. C. A. — machines et équipements de conception avancée — nombre de petites et moyennes entreprises bénéficient de ces aides.

En 1982, les aides attribuées se sont partagées à peu près par moitié entre, d'une part, l'électronique proprement dite, y compris les composants, et, d'autre part, l'informatique et les automatismes.

Aux 650 millions de francs prévus au titre des crédits d'informatisation de la société, il faut ajouter 100 millions de francs d'aides remboursables de l'Anvar, essentiellement dans les secteurs de l'électronique, de la mesure et de l'instrumentation.

Par ailleurs, les entreprises nationalisées du secteur — C. I. I.-Honeywell-Bull, Thomson, C. G. E., Matra — ont bénéficié d'environ un milliard de francs d'augmentation de capital et d'environ un milliard de francs de prêts participatifs.

C'est donc près de trois milliards de francs de fonds publics qui auront été consacrés en 1982, sous forme d'augmentations de capital ou de subventions directes de mon ministère à la filière électronique, et ce compte non tenu des marchés passées par le ministère de la défense et le ministère des P. T. T., et compte non tenu des aides de droit commun gérées par le ministère de l'économie et des finances et par la D. A. T. A. R.

En 1983, ces aides seront substantiellement accrues, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Les crédits de mon budget consacrés à la filière électronique passent de 650 millions à 1 352 millions de francs, attribués en priorité à trois secteurs stratégiques : l'informatique, les composants et l'électronique grand public. A cela, il faudra ajouter le quart des crédits de l'Anvar, soit près de 200 millions. Enfin, des augmentations de capital sont prévues, notamment une augmentation de 500 millions de francs pour C. I. I.-H. B. — mais il y en aura d'autres.

L'augmentation des crédits dont bénéficieront ainsi les industries électroniques marquera le début de la mise en œuvre du programme d'action de la filière électronique qui a été décidé par le Gouvernement le 28 juillet dernier.

Des liens existent entre ce programme et le secteur de la mécanique, notamment à travers le plan « machine-outil » et ses développements en direction de la productique. Mais, dans ce domaine, le programme de recherche finalisée est seulement en cours d'élaboration. Il s'agit, en tout état de cause, d'une action de grande ampleur, qui vise à irriguer l'ensemble de notre industrie.

Il y a peu de secteurs qui ne soient pas concernés par le développement de cette filiale électronique. Celle-ci concerne non seulement la mécanique, mais l'ensemble des industries manufacturières : l'automobile, le textile, la chaussure, l'aéronautique. Il s'agit là d'une filière maîtresse de l'avenir. Le Gouvernement a pris les décisions qui s'imposaient et il n'a pas attendu pour le faire puisque c'est au milieu des vacances, le 28 juillet, que ces décisions ont été arrêtées.

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, lorsqu'on regarde l'activité économique de notre pays, on peut, en gros, considérer, comme l'a noté M. Weisenhorn cet après-midi, qu'il y a deux France : d'une part, une France protégée, comprenant l'ancien secteur nationalisé, dont la dette totale en francs et en devises par emprunts à l'étranger s'élèvera à environ 240 milliards de francs à la fin de l'année 1982, sans compter les dotations en capital de 9 milliards inscrites au budget des charges communes, secteur qui emploie 1 800 000 salariés et qui bénéficie en outre de la moitié du budget de la recherche ; d'autre part, une France exposée, soit 90 p. 100 des travailleurs restants, qui a enregistré 15 125 faillites entre le 1er janvier 1982 et la fin du mois de septembre. Ce sont les « canards boiteux », les profiteurs, qui ne respectent pas toujours les trente-neuf heures, qui ne prennent parfois pas de vacances et qui s'obstinent à faire vivre ce pelé, ce galeux, ce tondu qu'est devenue la libre entreprise sous le régime socialo-communiste.

Ma question sera proche de celle qu'a posée M. Toubon, mais cette dernière n'ayant pas reçu de réponse, je vous la reposerai, monsieur le ministre d'Etat, sous une autre forme.

En février 1982 ont été nationalisés cinq groupes industriels. De 1980 à 1981, ceux-ci avaient augmenté leurs investissements de 1,5 p. 100. Pouvez-vous nous indiquer de façon précise l'évolution des investissements et des bénéfices de ces cinq groupes depuis leur nationalisation ? Quels sont leurs résultats d'exploitation ? Même si vous ne les connaissez pas aujourd'hui de manière précise, peut-être en avez-vous une idée ? Pourquoi ne publieriez-vous pas, comme vous en avez, je crois, évoqué la possibilité, des projections de résultats pour 1982 ? Un des groupes est-il passé « en rouge », si j'ose dire ?

Bref, la valse des milliards des contribuables que nous sommes tous...

M. le président. Veuillez résumer votre question, mon cher collègue.

M. Bruno Bourg-Broc. ... et des actionnaires-citoyens que nous sommes devenus malgré nous a-t-elle au moins généré un effet d'investissement sur ces cinq groupes, dont certains, je le rappelle, réalisaient des bénéfices et payaient des impôts l'année dernière !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Il n'y a pas d'éléments, monsieur le député, que je ne souhaite fournir à la représentation nationale pour l'éclairer.

Vous me demandez quels sont les résultats. M'efforçant d'être un ministre sérieux, je ne puis que vous donner des résultats constatés. Aussi vous communiquerai-je ceux de 1981.

Sur tous les groupes qui ont été nationalisés, deux seulement ont réalisé des bénéfices : la Compagnie générale d'électricité, pour 600 millions de francs, et Saint-Gobain, 500 millions de francs. Le total des pertes, sidérurgie comprise, s'élevait à 13 milliards de francs. Pourtant aucun de ces groupes n'était encore nationalisé.

Je ne puis vous dire exactement à combien se monteront les pertes de ces différents groupes en 1982. Mais d'après les estimations dont je dispose, elles ne seront pas sensiblement supérieures à ce qu'elles étaient l'an dernier.

Nous nous efforcerons de les réduire en 1983, de faire en sorte que ces entreprises soient gérées le plus sérieusement possible, de les rendre compétitives et, bien entendu, d'intégrer à leur stratégie l'intérêt national.

Tels sont les deux objectifs que nous visons. A cet effet, l'Etat apporte à l'industrie les dotations que jamais dans le passé les actionnaires privés ne lui avaient apportées.

M. Bruno Bourg-Broc. Nous attendons les résultats avec impatience !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Recherche et industrie : I. — Recherche ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 2 012 990 279 francs ;
« Titre IV : 98 653 531 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 55 millions de francs ;
« Crédits de paiement : 45 500 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 9 911 925 000 francs ;
« Crédits de paiement : 6 012 209 000 francs. »

Personne de demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je meta aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(*Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(*Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Recherche et industrie : II. — Industrie ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 47 278 094 francs ;
« Titre IV : 1 642 839 584 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 70 404 000 francs ;
« Crédits de paiement : 21 517 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 3 990 456 000 francs ;
« Crédits de paiement : 1 637 508 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Pierre Welsenhorn. Nous voterons contre l'ensemble des crédits concernant l'industrie.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(*Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(*Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Après l'article 52.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 4, présenté par le Gouvernement, tendant à insérer un article additionnel après l'article 52.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 52, insérer le nouvel article suivant :

« I. — Les entreprises industrielles et commerciales imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 25 p. 100 de l'excédent des dépenses de recherche exposées au cours d'une année par rapport aux dépenses de même nature, revalorisées de la hausse des prix à la consommation, exposées au cours de l'année précédente.

« Le crédit d'impôt accordé aux entreprises nouvelles au titre de l'année de leur création est égal à 25 p. 100 des dépenses de recherche exposées au cours de cette période, sous réserve que ces entreprises satisfassent aux conditions prévues au 1° et 3° du II et au III de l'article 44 *bis* du code général des impôts.

« II. — Les dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt sont :

« *a*) les dotations aux amortissements des immobilisations, autres que les immeubles, créées ou acquises à l'état neuf et affectées directement à la réalisation en France d'opérations de recherche scientifique et technique, y compris la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes ;

« *b*) les dépenses de personnel afférentes aux chercheurs et techniciens de recherche directement et exclusivement affectés à ces opérations ;

« *c*) les autres dépenses de fonctionnement exposées dans les mêmes opérations ; ces dépenses sont fixées forfaitairement à 55 p. 100 des dépenses de personnel, mentionnées au b) ;

« *d*) les dépenses exposées pour la réalisation d'opérations de même nature confiées à des organismes de recherche publics ou privés agréés par le ministre de la recherche et de l'industrie, ou à des experts scientifiques ou techniques agréés dans les mêmes conditions ;

« *e*) les frais de prise et de maintenance de brevets.

« III. — Les subventions publiques reçues par les entreprises à raison des opérations ouvrant droit au crédit d'impôt sont déduites des bases de calcul de ce crédit. Il en est de même des sommes reçues par les organismes ou experts visés au *d* du II pour le calcul de leur propre crédit d'impôt.

« En outre, en cas de transfert de personnels, d'immobilisations ou de contrats mentionnés au *d* du II entre entreprises ayant des liens de dépendance directe ou indirecte, ou résultant de fusions, scissions, apports ou opérations assimilées, il est fait abstraction, pour le calcul de la variation des dépenses de recherche, de la part de cette variation provenant exclusivement du transfert.

« IV. — Le crédit d'impôt est plafonné, pour chaque entreprise, à 3 millions de francs. Il est imputé sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle elle a accru ses dépenses de recherche. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué à l'entreprise.

« Lorsque les dépenses de recherche exposées au cours d'une année sont inférieures à celles exposées au cours de l'année précédente et revalorisée comme indiqué au I, il est pratiqué, dans la limite des crédits d'impôt antérieurement obtenus, une imputation égale à 25 p. 100 du montant de la différence sur le ou les crédits d'impôt suivants ou, à défaut, une reprise égale à 25 p. 100 du reliquat non imputé.

« V. — La réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte peut, sans préjudice des pouvoirs de contrôle de l'administration des impôts qui demeure seule compétente pour l'application des procédures de redressement, être vérifiée par les agents du ministère de la recherche et de l'industrie, dans des conditions définies par le décret prévu au VI ci-dessous.

« VI. — Les dispositions du présent article s'appliquent aux dépenses mentionnées au II, exposées au cours des années 1983 à 1987, sur option de l'entreprise valable jusqu'au terme de cette période.

« Un décret fixe les conditions d'application du présent article. Il en adapte les dispositions aux cas d'exercices de durée inégale ou ne coïncidant pas avec l'année civile.

« VII. — Le montant annuel des pertes de recettes résultant pour le Trésor public des dispositions ci-dessus sera pris en compte chaque année comme une composante de l'effort budgétaire à consentir, tel qu'il est prévu à l'article 2 de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982, pour la recherche et le développement technologique de la France.

« VIII. — L'article 39 *quinquies* A bis du code général des impôts est abrogé à compter du 1er janvier 1983. »

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Cet amendement vise à établir un crédit d'impôt, plafonné à 3 millions de francs, en faveur des entreprises qui augmentent en volume leur effort de recherche.

Le coût de cette mesure est évalué à 400 millions de francs environ, si tant est que ces entreprises consentent un effort de recherche correspondant aux normes fixées par la loi d'orientation et de programmation, c'est-à-dire si elles augmentent annuellement leurs dépenses de recherche de 8 p. 100 en volume.

Ce crédit d'impôt est une bonne mesure, qui avait été réclamée de divers côtés depuis fort longtemps, mais qui est subordonnée à la réalisation d'objectif précis. Loin d'être une aide générale sans but précis, il constitue un élément de notre stratégie de renforcement de la recherche.

Le Gouvernement souhaite évidemment que soit adoptée cette disposition de progrès.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Charzat, *rapporteur spécial.* La commission des finances a adopté cet amendement du Gouvernement.

Toutefois, la commission a assorti son vote favorable de certaines observations, qui sont présentées de façon détaillée dans le rapport du rapporteur général, M. Christian Pierret.

D'abord, la commission n'est pas *a priori* très favorable à ce que l'aide de l'Etat aux entreprises prenne la forme d'une dépense fiscale.

En effet, l'allégement d'impôt constitue un mécanisme difficilement contrôlable, dont le coût est d'une évaluation malaisée et dont l'efficacité économique est souvent difficile à estimer. En outre, l'automaticité d'un tel mécanisme peut conduire à priver les pouvoirs publics de la possibilité de mener une politique sélective.

La commission a toutefois estimé que cette forme d'aide pouvait présenter des avantages pour les entreprises, en évitant parfois les avatars bureaucratiques de certains régimes de subvention. A cet égard, la commission s'est inquiétée de voir que la seule justification du caractère optionnel du dispositif proposé était précisément la volonté d'éviter de le rendre obligatoire pour des entreprises que la complexité des procédures pourrait rebuter.

La commission des finances souhaite donc que les modalités pratiques d'application permettent d'éviter de retomber dans les errements bureaucratiques.

Elle a noté, par ailleurs, que le texte proposé présente un caractère heureusement novateur puisque le montant des pertes de recettes sera pris en compte chaque année au titre de l'effort budgétaire à consentir pour la recherche. Il conviendra donc, à cet égard, de porter une particulière attention à l'évolution du système, qui paraît comporter quelques risques de dérapage pour les finances publiques, afin d'éviter que l'aide fiscale n'absorbe une part croissante du budget du ministère de la recherche, privant par là même celui-ci des moyens de mener sur fonds publics des actions volontaires dépassant une stricte logique d'entreprise.

Sous ces réserves, la commission des finances a estimé que le mécanisme proposé pourrait contribuer au nécessaire redressement d'un effort de recherche très affaibli par la gestion des gouvernements du précédent septennat.

La commission des finances demande donc à l'Assemblée d'adopter cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(*L'amendement est adopté.*)

Article 60.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 60, rattaché au budget de la recherche et de l'industrie.

« *Art.* 60. — Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application des dispositions de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) est fixé conformément au tableau suivant.

REDEVANCES

	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie :					Mégawatt de puissance thermique installée.
— pour le premier réacteur d'un type donné ;	2 800 000 F	4 650 000 F + 3 900 F par unité.	4 860 000 F + 4 860 F par unité.	970 F par unité minimum : 815 000 F	
— pour le premier réacteur installé sur un nouveau site mais semblable à un réacteur déjà analysé ;	2 800 000 F	2 430 000 F + 1 950 F par unité.	3 250 000 F + 3 250 F par unité.	970 F par unité minimum : 815 000 F	
— pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	2 800 000 F	810 000 F + 650 F par unité.	2 430 000 F + 2 430 F par unité.	970 F par unité minimum : 815 000 F	
2. Autres réacteurs nucléaires :					
— puissance supérieure à 10 mégawatts ;	205 000 F	585 000 F	400 000 F	815 000 F	
— puissance comprise entre 10 kilowatts et 10 mégawatts ;	41 000 F	115 000 F	80 000 F	405 000 F	
— puissance inférieure à 10 kilowatts.	41 000 F	115 000 F	80 000 F	160 000 F	
3. Usines de séparation des isotopes des combustibles nucléaires.	2 800 000 F	2 380 000 F + 238 000 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 380 000 F + 370 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	520 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 410 000 F	Million d'unités de travail de séparation.
4. Usines de traitement de combustibles nucléaires irradiés et usines de fabrication de combustibles nucléaires :					Tonne d'uranium ou de plutonium de capacité annuelle de traitement ou de fabrication (la capacité visée pour les usines de traitement est la somme des capacités maximales annuelles de traitement de chaque unité de tête prise séparément et exprimée en tonnes d'uranium ou de plutonium contenu avant irradiation dans les éléments combustibles à traiter).
— substances contenant du plutonium ;	2 800 000 F	2 380 000 F + 3 670 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 380 000 F + 4 860 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	10 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 2 000 000 F	
— substances ne contenant pas de plutonium.	940 000 F	790 000 F + 1 190 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	790 000 F + 1 620 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	3 350 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 860 000 F	
5. Usines de conversion en hexafluore d'uranium et autres usines de préparation et de transformation des substances radioactives, ateliers pilotes industriels.	940 000 F	940 000 F	1 300 000 F	1 250 000 F	
6. Installations de traitement d'effluents et de déchets radioactifs :					Mètre cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
— substances contenant du plutonium ;	335 000 F + 8,1 F par unité.	335 000 F + 8,1 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	15,1 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 745 000 F	25 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 1 250 000 F	
— Substances ne contenant pas de plutonium.	108 000 F + 2,7 F par unité.	108 000 F + 2,7 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	5,1 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 250 000 F	8,4 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 400 000 F	

REDEVANCES

	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radioactives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) :				Pour chaque année au cours de laquelle n'est prévue dans l'installation aucune opération de mise en stockage de substances radioactives ou de reprise de ces substances les taux indiqués ci-après sont divisés par 6 :	Mètre cube de stockage de substances radioactives conditionnées à l'exclusion des structures de l'installation.
— installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité ;	120 000 F	60 000 F + 0,27 F par unité dont la création est autorisée.	60 000 F + 0,65 F par unité dont l'utilisation est autorisée.	4,5 F par unité dont l'utilisation est autorisée, minimum : 225 000 F	
— installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité notable.	715 000 F	355 000 F + 1,6 F par unité dont la création est autorisée.	355 000 F + 3,9 F par unité dont l'utilisation est autorisée.	27 F par unité dont l'utilisation est autorisée, minimum : 1 350 000 F	
8. Accélérateurs de particules et installations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (laboratoires notamment).	48 600 F	48 600 F	97 200 F	150 000 F	

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 60.

(*L'article 60 est adopté.*)

Après l'article 60.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 70, présenté par MM. Zeller et Charles Haby, tendant à insérer un article additionnel après l'article 60.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 60, insérer le nouvel article suivant :

« 1) Il est institué une redevance additionnelle à la redevance sur les installations nucléaires de base due par les exploitants de ces installations ;

« 2) Le produit de la redevance additionnelle est affecté aux départements sur le territoire desquels se trouvent les installations nucléaires de base ;

« 3) Le taux de cette redevance est égal à 5 p. 100 des montants figurant au barème de la redevance annuelle. »

La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Cet amendement vise à instituer une redevance additionnelle à la redevance sur les installations nucléaires de base, d'un taux de 5 p. 100, au profit des départements où sont implantées des centrales nucléaires.

En effet, la poursuite du programme électronucléaire national impose que les populations habitant à proximité d'installations nucléaires puissent participer à la surveillance de celles-ci.

En tant que président de la commission de surveillance de Fessenheim, j'ai une certaine expérience du problème. C'est grâce à cette commission, qui a été la première à fonctionner en France, qu'on a pu démystifier certains aspects des centrales nucléaires et couper court à des interventions mettant en cause leur fonctionnement.

Je me réjouis que d'autres commissions du même type aient été créées. Mais leur tâche est souvent entravée par l'absence de moyens.

Elles ne peuvent, en effet, exercer leur rôle d'information comme il conviendrait. En cas d'incident, le directeur de la centrale est obligé d'en informer d'abord le commissaire de la République. Et, très souvent, le président et les membres de la commission apprennent ces incidents par la presse.

Les moyens financiers font également défaut.

Enfin, les départements sont obligés, du fait de l'implantation de certaines centrales, de mettre en place du matériel et d'embaucher du personnel, ne serait-ce que pour assurer les services de lutte contre l'incendie et de protection civile.

C'est pour permettre à ces commissions d'assumer leur tâche que nous demandons à l'Assemblée de bien vouloir adopter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Germon, *rapporteur spécial.* La commission n'a pas examiné cet amendement. Toutefois, à titre personnel, je tiens à préciser que la majoration proposée de la redevance perçue annuellement pour les installations en fonctionnement ne paraît pas opportune.

Il convient d'observer que l'article 60 propose déjà une majoration de 40 p. 100 de cette redevance et qu'elle intervient après le sensible alourdissement du barème intervenu l'an passé. Ainsi le produit global de la redevance devrait progresser d'environ 25 p. 100 en 1983, ce qui permettra de développer des actions de sûreté nucléaire dont il convient de noter qu'elles sont fortement déconcentrées. En effet, les cellules nucléaires implantées dans les directions interdépartementales de l'industrie comptent chacune entre trois et six inspecteurs des installations nucléaires de base qui sont les interlocuteurs naturels des autorités locales pour ces questions.

En conséquence, à titre personnel, je le répète, je suis défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de l'énergie. Monsieur le député, nous avons eu l'occasion de visiter la commission locale de Fessenheim qui est un heureux précédent. Vous proposez une

augmentation de la redevance qui alimente le service central de sûreté des installations nucléaires, lequel fait réaliser par l'institut de protection de sûreté nucléaire du C.E.A. les études préalables aux autorisations de création et de mise en exploitation des installations nucléaires.

En ce qui concerne les commissions locales de l'information, dont nous avons souhaité, à l'initiative de présidents de conseils généraux, le développement, nul n'ignore que leur rôle est différent et qu'elles ne peuvent émarger sur les crédits explicitement réservés à la sûreté nucléaire. Ceux-ci doivent être clairement identifiés par le budget. Pour cette raison, je demande à l'Assemblée de ne pas adopter cet amendement.

En effet, les commissions d'information sont créées à l'initiative des présidents des conseils généraux et à terme leur financement doit être assuré par la taxe professionnelle. Pour susciter leur création et, s'agissant des équipements en cours de construction, j'ai pris des dispositions pour qu'un crédit soit mis à la disposition des conseils généraux, en l'occurrence, 100 000 francs par an, somme qui peut être complétée par les collectivités locales et au nom même de l'indépendance du pouvoir d'expertise. Les dépenses sont à la charge des établissements responsables de l'équipement et rentrent dans le coût total de leur fonctionnement. Personnellement, je veillerai bien évidemment à ce que ces contributions soient encore accordées en 1983.

Pour l'avenir, monsieur le député, sachez que je retiens l'idée sous-jacente à l'amendement que vous avez présenté et qui consiste à faire prendre en charge par le budget de l'Etat les sommes nécessaires au fonctionnement des commissions d'information.

Je ne manquerai pas d'examiner cette idée avec mon collègue chargé du budget mais il est impossible de l'accepter pour 1983, eu égard à l'équilibre général du budget consacré à l'énergie.

M. le président. La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Monsieur le ministre, compte tenu de vos explications, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 70 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la recherche et de l'industrie et du ministère de l'énergie.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1202, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1203, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture, budget annexe des prestations sociales agricoles et article 55 :

Agriculture :

Annexe n° 4 (dépenses ordinaires). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial.

Annexe n° 5 (dépenses en capital). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome VII, de M. Bernard Poignant, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1170, tome I (dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1170, tome II (dépenses en capital), de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 51. — M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XIX, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1170, tome XI, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 9 novembre 1982, à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ABONNEMENTS

Codes.	Titres.	FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER
		France.	France.
	Assemblée nationale :		
	Débats :		
03	Compte rendu	84	320
33	Questions	84	320
	Documents :		
07	Série ordinaire	468	852
27	Série budgétaire	150	204
	Sénat :		
08	Débats	102	240
09	Documents	468	828

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.

Téléphone : Renseignements : 575-62-31 ; Administration : 578-61-39

TÉLEX : 201176 F DIRJO-PARIS

Les **DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

— **07** : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ;

— **27** : projets de lois de finances.

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances du lundi 8 novembre 1982.

1re séance : page **6831** ; 2e séance : page **6865** ; 3e séance : page **6893.**

Prix du numéro : **2** F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvont comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103820911 — 001182